



OBSERVATOIRE MIEL, GELÉE ROYALE, ET AUTRES PRODUITS DE LA RUCHE CSA – SEPTEMBRE 2024

AGREX CONSULTING

Benoit BECHET, Claire BECHET, Romain BOQUILLET, Margot CARACCILO

14 rue des Tournelles, 51100 REIMS

Tél. : 03 26 24 85 06

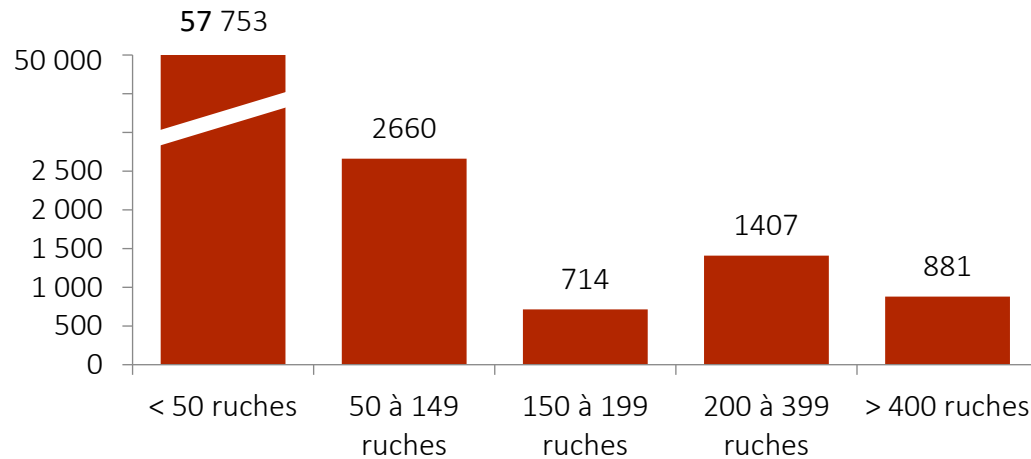
Mail : bbechet@agrexconsulting.fr

Sommaire

1. Méthodologie et objectifs de l'étude
2. Contexte de la campagne 2023
3. Les caractéristiques des exploitations apicoles
4. La production nationale de miel
5. Le conditionnement et la commercialisation
6. L'apiculture biologique
7. La production de gelée royale
8. La production de pollen et de propolis
9. Les activités de diversification
10. Focus « bioagresseurs »
11. Résultats par région

Nombre d'apiculteurs

Nombre d'apiculteurs déclarés à la DGAL au 31/12/2023



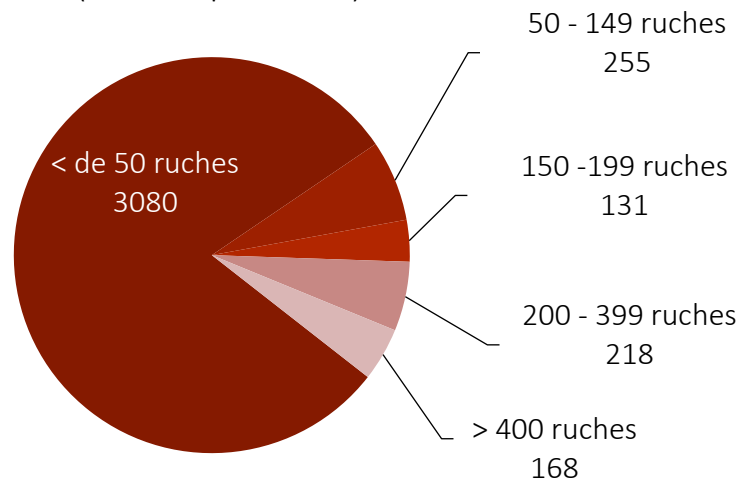
Nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL

Nombre d'apiculteurs	31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023
Total	62 445	62 744	63 415
Dont plus de 50 ruches	4 922 (7,9 %)	5 620 (9,0 %)	5 662 (8,9 %)

- On compte 63 415 apiculteurs déclarés auprès de la DGAL, soit 1,1 % de plus qu'en 2022.
- Le nombre d'apiculteurs de plus de 50 ruches a augmenté de 0,7 % entre 2022 et 2023. Ils sont désormais 5 662 en France, soit 42 entreprises en plus.
- La France compte 2 288 apiculteurs de plus de 200 ruches, considérés comme professionnels, soit 3,6 % du nombre total d'apiculteurs français.

Échantillonnage 2023

Répondants
par taille d'exploitation en 2023
(3 852 répondants)



Représentativité de l'enquête en 2023

Nombre de ruches	Nombre de répondants / nombre d'apiculteurs déclarés en 2023	Répartition volume 2023 des répondants
Moins de 50	5,3 %	7,0 %
50 à 149	9,6 %	6,9 %
150 à 199	18,3 %	8,2 %
200 à 399	15,5 %	23,5 %
Plus de 400	19,1 %	54,4 %
Total	6,1 %	100 %
Dont > de 50 ruches	13,6 %	93,0 %

Note : 63 415 déclarants, 60 000 enquêtés par mail, 1 200 appels téléphoniques, 3 852 réponses

- Représentativité de l'enquête 2024 (production 2023) :
 - ✓ 15,2 % des volumes de miel produit,
 - ✓ 15,5 % des volumes de miel biologique produit.
- Les apiculteurs ayant plus de 50 ruches concentrent 93 % des volumes de miel produits.
- 83 apiculteurs produisant de la gelée royale ont répondu à l'enquête.

Nombre de répondants à l'enquête

	Nombre de répondants
Pollen	162
Propolis	103
Gelée royale	83

A collection of glass jars containing honey and a wooden honey dipper on a rustic wooden surface. The jars vary in size and shape, some containing clear honey and others containing darker honey. A wooden honey dipper with a striped end is positioned in the center. The background is a dark, textured wooden surface.

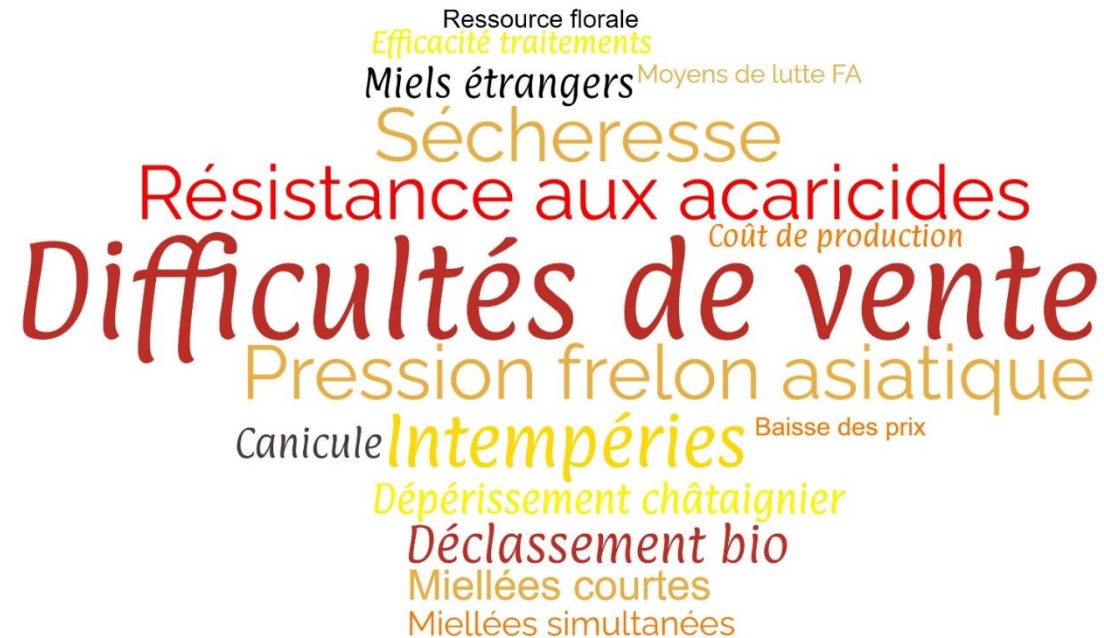
CONTEXTE DE LA CAMPAGNE 2023

Tendances de la production de miel

Une récolte 2023 hétérogène

- La campagne 2023 a été marquée par une importante hétérogénéité entre et au sein des régions et une intensité importante pour les apiculteurs, due à une **saison longue** et **des miellées précoces** et / **ou tardives** qui se sont enchainées.
- On note un **gradient Nord / Sud** : les régions Occitanie, PACA et Corse ont été touchées par la **sécheresse** durant l'été. La sécheresse a moins affecté les autres régions, avec des rendements moyens proches de ceux de l'année dernière.
- Les volumes produits par miellée sont variables :
 - ✓ Les **miellées de grandes cultures ont été correctes**, notamment le colza, avec parfois une floraison tardive. Pour le tournesol, les résultats sont plus mitigés (résultats corrects en Centre-Val de Loire, mais moins bons en Nouvelle-Aquitaine qui a souffert de la sécheresse).
 - ✓ La miellée d'acacia a été variable : fleurs gelées ou séchées par le vent ou miellées stoppées par la pluie dans certaines régions, mais globalement les résultats sont plutôt bons.
 - ✓ La **miellée de lavande a été globalement bonne**, mais avec une forte variabilité selon les secteurs.
 - ✓ **Très bons résultats pour la miellée de tilleul** notamment dans les Hauts-de-France.
 - ✓ La **miellée de châtaignier a souffert** de la sécheresse, d'épisodes pluvieux, du vent (chute des chatons) et également du dépérissement du châtaignier.

Les enjeux de l'année 2023



Les organismes professionnels interrogés ont évoqué différents enjeux de la filière apicole :

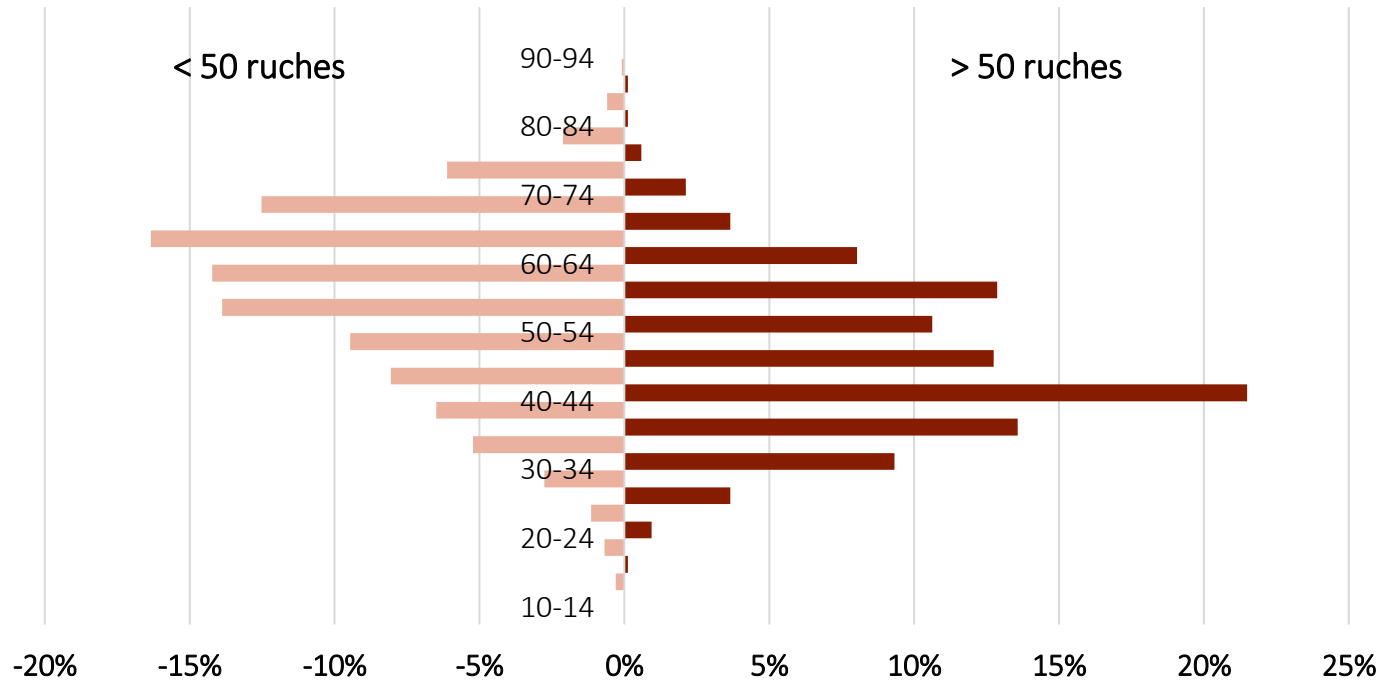
- Les difficultés de vente du miel, en parallèle d'une hausse des coûts de production.
- Des conditions climatiques difficiles : pluies importantes, qui ont pu retarder le début de saison ou raccourcir des miellées et compliquer la récolte, canicule, sécheresse.
- L'adaptation aux miellées imprévisibles : précoces, courtes, simultanées.
- Une résistance aux acaricides croissante du varroa et une pression frelon asiatique importante.



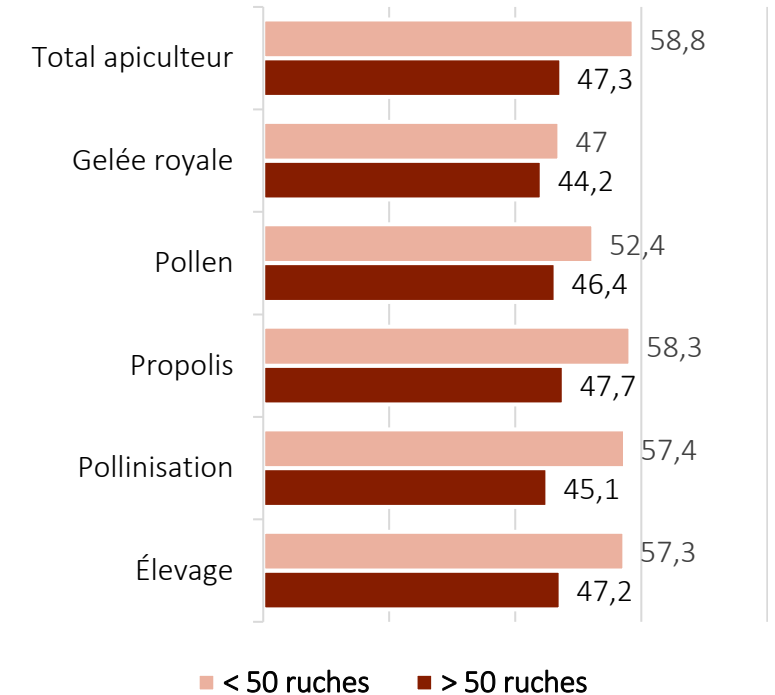
CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES APICOLES

Âge des apiculteurs

Répartition des apiculteurs par tranche d'âge



Âge moyen par type d'activité (années)



- Une tendance à la **hausse de l'âge moyen des apiculteurs** encore observée cette année : 59 ans en 2023, contre 57 ans en 2022 pour les apiculteurs de moins de 50 ruches. Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont plus jeunes : 47 ans (2023), contre 46 ans (2022).
- L'âge moyen des moins de 50 ruches est plus élevé, car de nombreux apiculteurs amateurs se lancent dans l'activité apicole à la retraite.
- Les producteurs de gelée royale sont plus jeunes que la moyenne des apiculteurs : 44 ans pour les apiculteurs de plus de 50 ruches.
- Les apiculteurs produisant du pollen et de la propolis, ou faisant de la pollinisation et de l'élevage ont des âges similaires à l'ensemble des apiculteurs.



LA PRODUCTION NATIONALE DE MIEL

Taux de mise en production

Part des ruches en hivernage mises en production au printemps (pour la production de miel)

	Taux de mise en production en 2022 (%)	Taux de mise en production en 2023 (%)
Moins de 50 ruches	80 %	76,8 %
50 à 149 ruches	77 %	72,4 %
150 à 199 ruches	76 %	72,3 %
200 à 399 ruches	76 %	71,7 %
Plus de 400 ruches	72 %	71,5 %
Ensemble des apiculteurs	76 %	72,3 %

Le **taux de mise en production après hivernage** prend en compte:

- La mortalité des ruches pendant l'hiver ;
- Les colonies qui sont estimées « perdues » par les apiculteurs et qui ne sont donc pas mises en production dès le début du printemps.

Le taux de remise en production au printemps 2023 est de 72,3 %, soit 4 points de moins qu'en 2022.

Le taux de mise en production est décroissant en fonction de la taille d'exploitation : 76,8 % des ruches sont remises en production au printemps pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, contre 71,5 % pour les plus de 400 ruches.

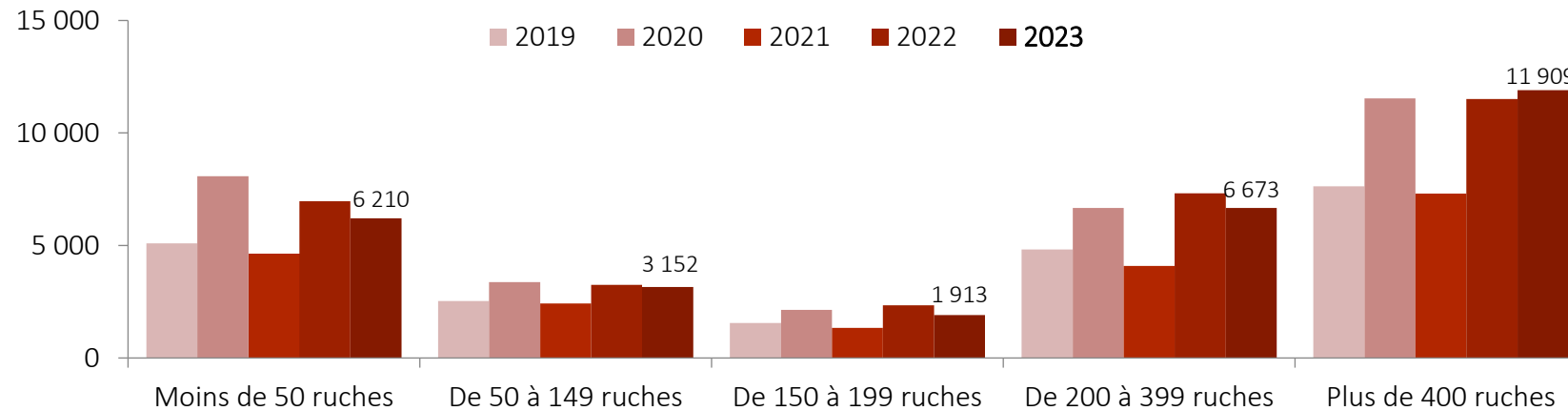
Par ailleurs, certains apiculteurs ont indiqué n'avoir mis aucune ruche en production à la sortie d'hiver, dans la mesure où toutes les colonies avaient été décimées.

Production de miel au niveau national

Production de miel en France (tonnes)

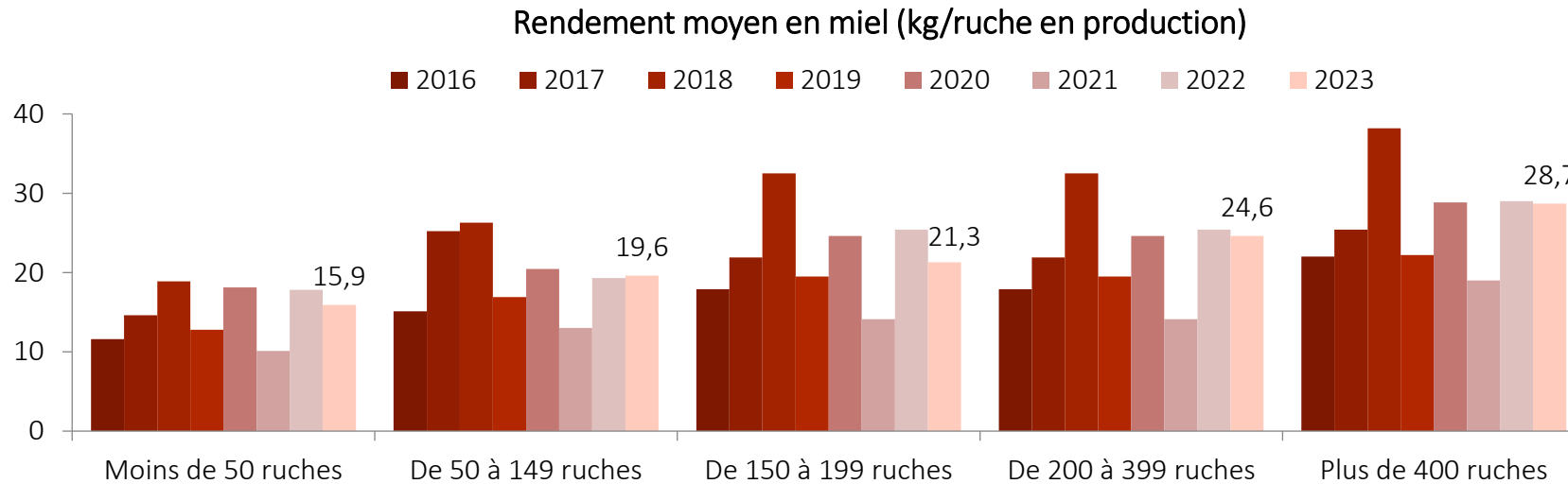
Tonnes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	24 224	16 099	19 788	27 737	21 637	31 791	19 802	31 387	29 857
> 50 ruches	18 168 (75 %)	12 134 (75,4 %)	15 521 (78,4 %)	21 361 (77,0 %)	16 547 (76,5 %)	23 716 (74,6 %)	15 169 (76,6 %)	24 424 (77,8 %)	23 647 (79,2 %)

Production de miel par catégories (tonnes)



- La production en miel de 2023 s'élève à presque 30 000 tonnes, soit un niveau légèrement inférieur à 2022 (- 5 %). Cela reste une des meilleures années enregistrées par l'Observatoire, après 2022 et 2020.
- Les apiculteurs de plus de 50 ruches concentrent 79 % des volumes produits et 62 % sont produits par les plus de 200 ruches.

Rendement en miel par ruche



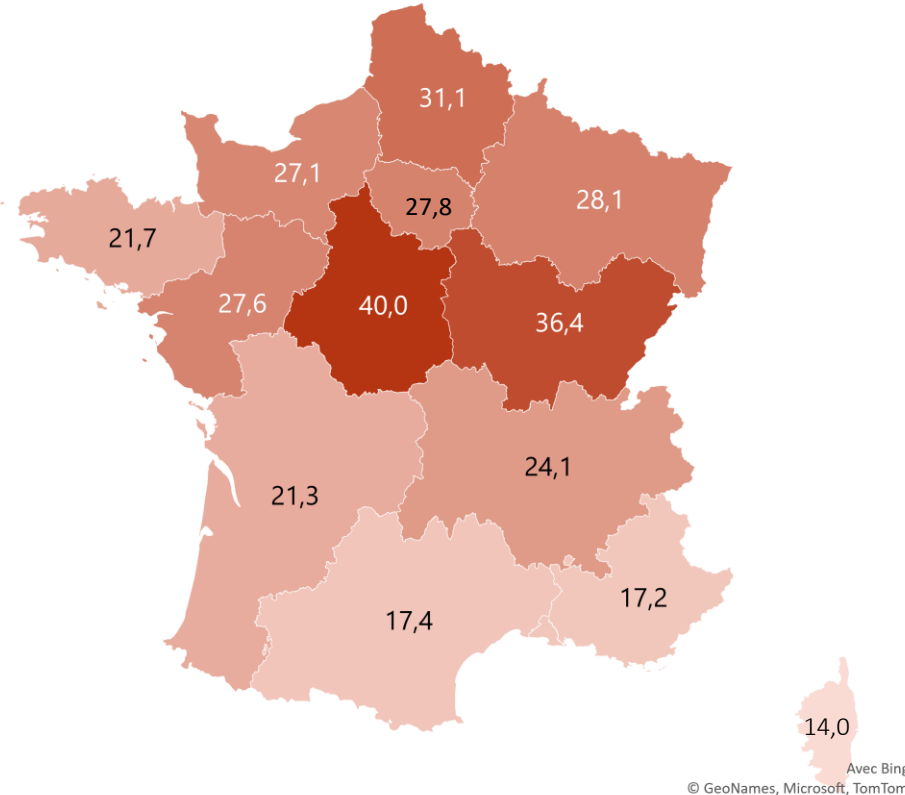
Rendement (kg/ruche en production)

Rendement (kg/ruche en prod.)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	16,2	26,3	16,5	21,1	28,7	17,8	23,2	14,0	23,5	22,5
+ de 50 ruches	17,4	30,6	19,4	24,0	32,6	22,2	25,7	15,8	25,8	25,3

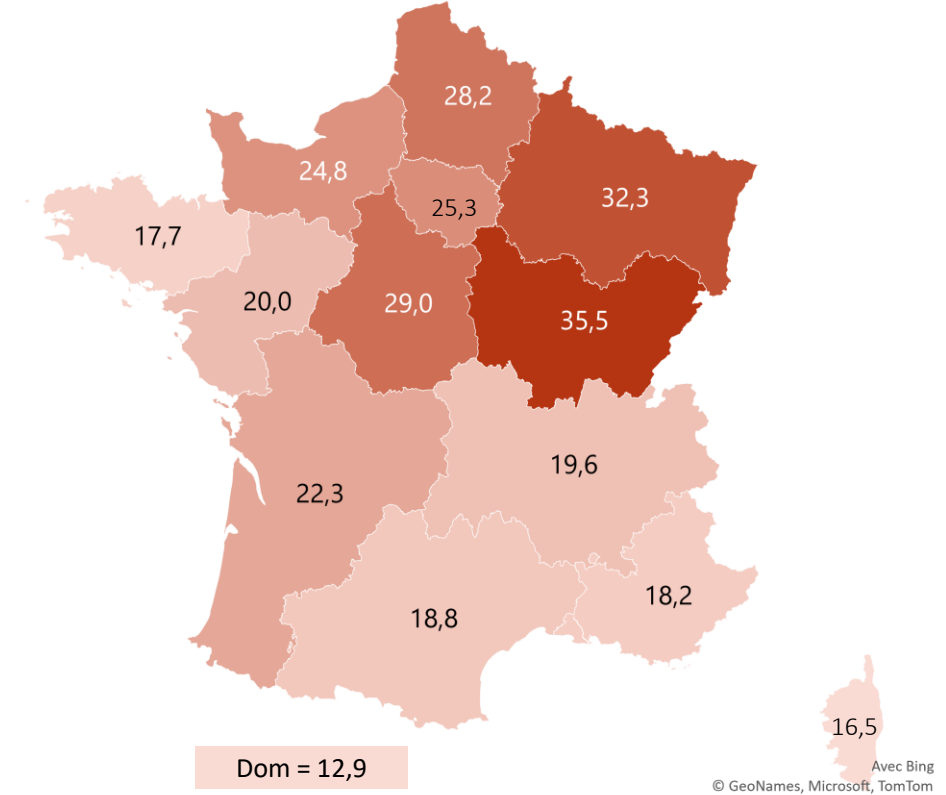
- Le rendement moyen pour 2023 est de 22,5 kg par ruche en production, soit 1 kg de moins qu'en 2022. La production plus faible qu'en 2022, s'explique également par un taux de ruches remises en production plus faible que l'an dernier.
- Le rendement à la ruche est croissant avec l'augmentation des tailles d'exploitation : 15,9 kg pour les moins de 50 ruches, 19,6 kg pour les 50-149 ruches, 21,3 kg pour les 150-199 ruches, 24,6 kg pour les 200-399 ruches et 28,7 kg pour les plus de 400 ruches.
- Les rendements restent cependant très variables d'un apiculteur à l'autre, et d'une région à l'autre.

Rendement en miel

Rendements en miel 2022
(23,5 kg/ruche)



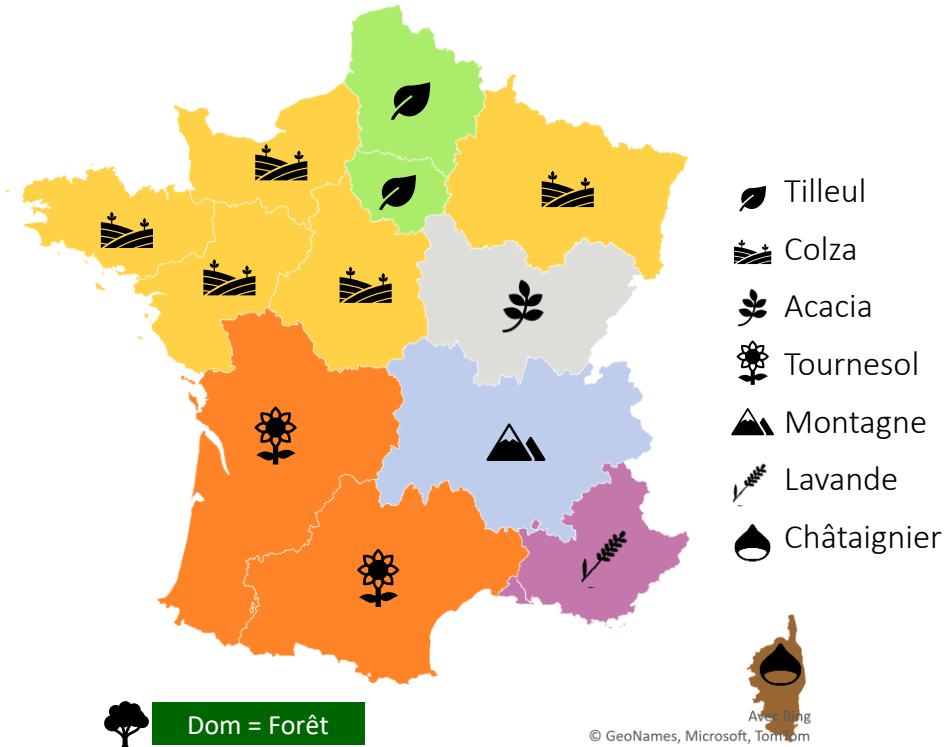
Rendements en miel 2023
(22,5 kg/ruche)



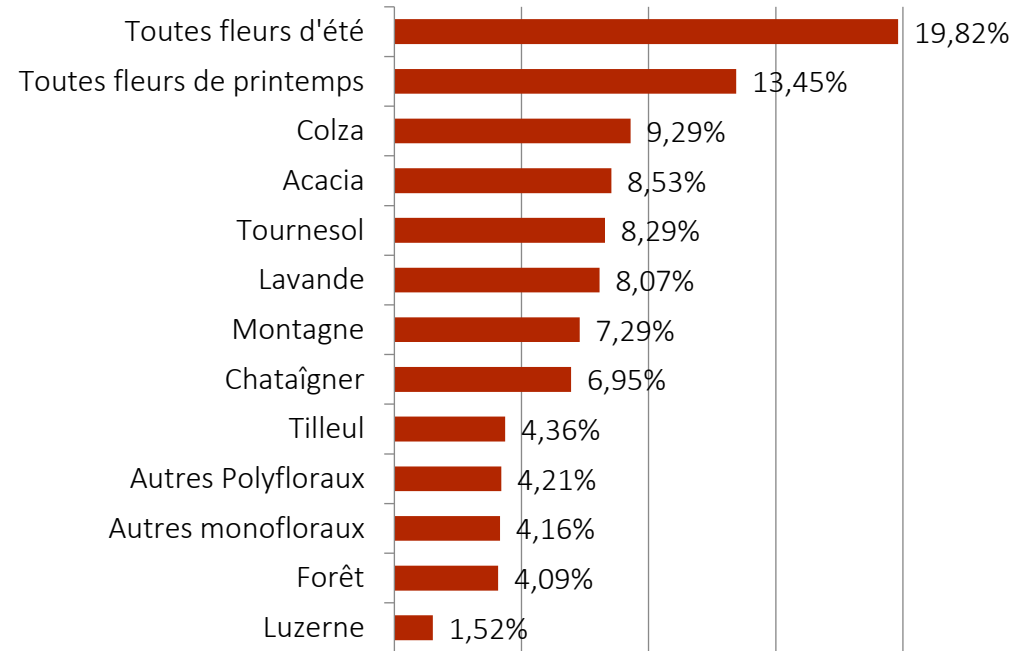
- Les rendements ont diminué dans la plupart des régions du nord mais restent élevés. Dans le Grand-Est, les rendements ont progressé pour atteindre 32,3 kg/ruche en production. La Bourgogne-Franche-Comté affiche le plus haut rendement (35,5 kg/ruche),
- Dans le sud, les rendements sont moins élevés : 18,2 kg/ruche en région PACA, 18,8 kg/ruche en Occitanie et 16,5 kg/ruche en Corse. Les rendements sont également bas en Auvergne-Rhône-Alpes (19,6 kg/ruche), qui reste cependant la première région productrice de miel.

Production par miellée

Première miellée par région en 2023
(hors polyfloraux et toutes fleurs)



Production nationale par miellée
2023 : 29 857 tonnes



- Hors miellées toutes fleurs, le colza est la miellée la plus produite en France en 2023 (9,3 % des volumes), particulièrement sur la moitié Nord de l'hexagone. L'année a été globalement bonne pour les miellées de grandes cultures, même si les résultats sont hétérogènes. Le tournesol est la 3^{ème} miellée, avec 8,3 % des volumes, produits essentiellement en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.
- Les résultats sont relativement bons en acacia (2^{ème} miellée produite en 2023), avec plus de 500 tonnes en Bourgogne-Franche Comté et en Grand Est.

Production en transhumance 2023

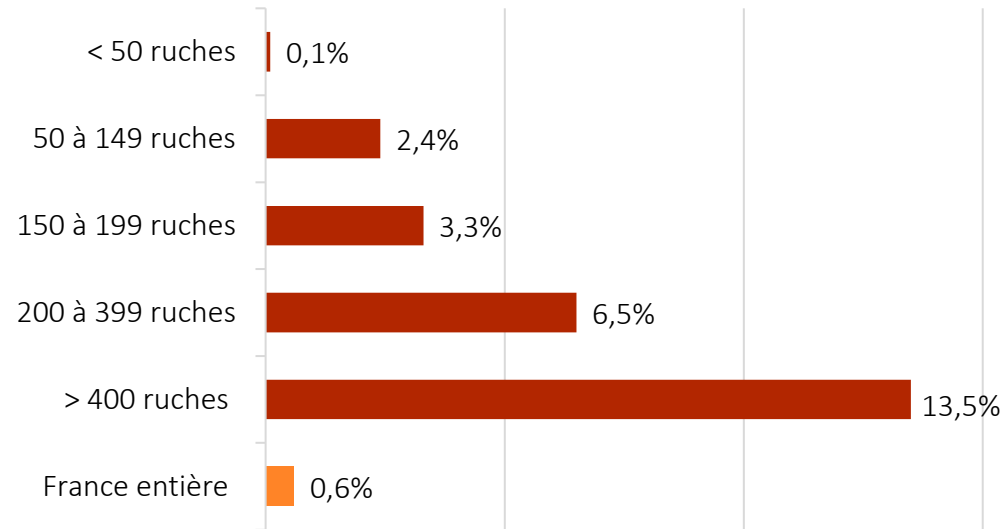
Production en transhumance en 2023

	% d'apiculteurs produisant en transhumance	% de la production en transhumance sur la production totale (%)	Dont transhumance de 50 à 100 km (%)	Dont transhumance à plus de 100 km (%)
< 50 ruches	4 %	7 %	73,2 %	26,8 %
Entre 50 et 149 ruches	28 %	16 %	65,3 %	31,6 %
Entre 150 et 199 ruches	47 %	20 %	49,9 %	50,1 %
Entre 200 et 399 ruches	57 %	28 %	63,5 %	36,5 %
Plus de 400 ruches	74 %	39 %	50,9 %	49,1 %
Ensemble	8 %	26 %	53,8 %	46,2 %

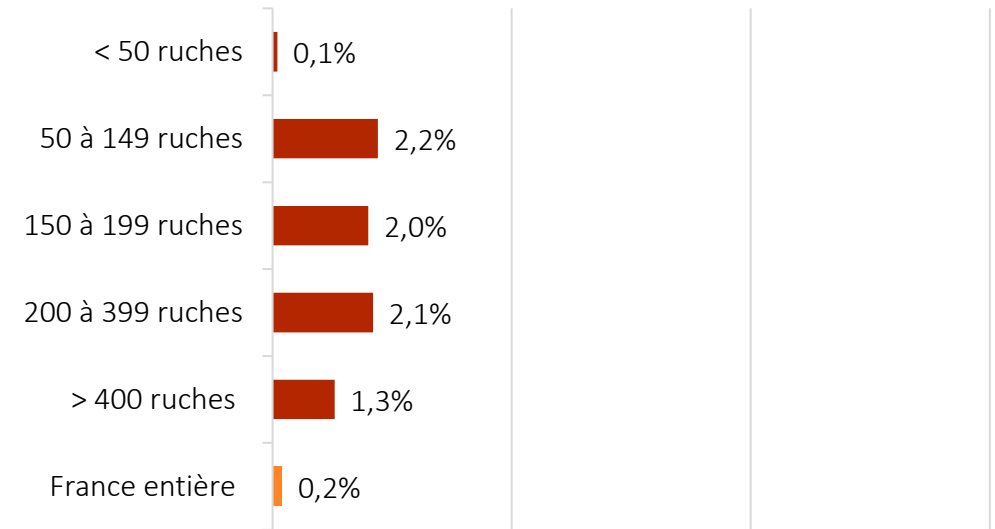
- La **transhumance** est pratiquée par **8 % des apiculteurs français**, essentiellement par les apiculteurs professionnels, puisqu'elle permet d'accéder à d'autres miellées. Ainsi, les apiculteurs de moins de 50 ruches ne sont que 4 % à transhumer contre **74 % des exploitants de plus de 400 ruches**.
- **26 % de la production française** de 2023 est produite en transhumance (soit 7 % des volumes des exploitations de moins de 50 ruches et 31 % des volumes des apiculteurs de plus de 50 ruches).
- 54 % des volumes produits en transhumance sont récoltés sur des distances relativement courtes (50 à 100 km) et 46 % sur des distances supérieures à 100 km.

Production sous IGP ou AOP/AOC

Part des répondants produisant en IGP (%)



Part des répondants produisant en AOP/AOC (%)



- 3 miels disposent d'une IGP en France : le miel d'Alsace, le miel de Provence et le miel des Cévennes.
- L'IGP « Miel des Landes » est en cours d'enregistrement à l'échelle européenne.
- En France, moins de 1 % des apiculteurs produisent du miel IGP. Les professionnels (plus de 200 ruches) sont davantage sous IGP, notamment du fait d'une meilleure valorisation commerciale de ces miels.

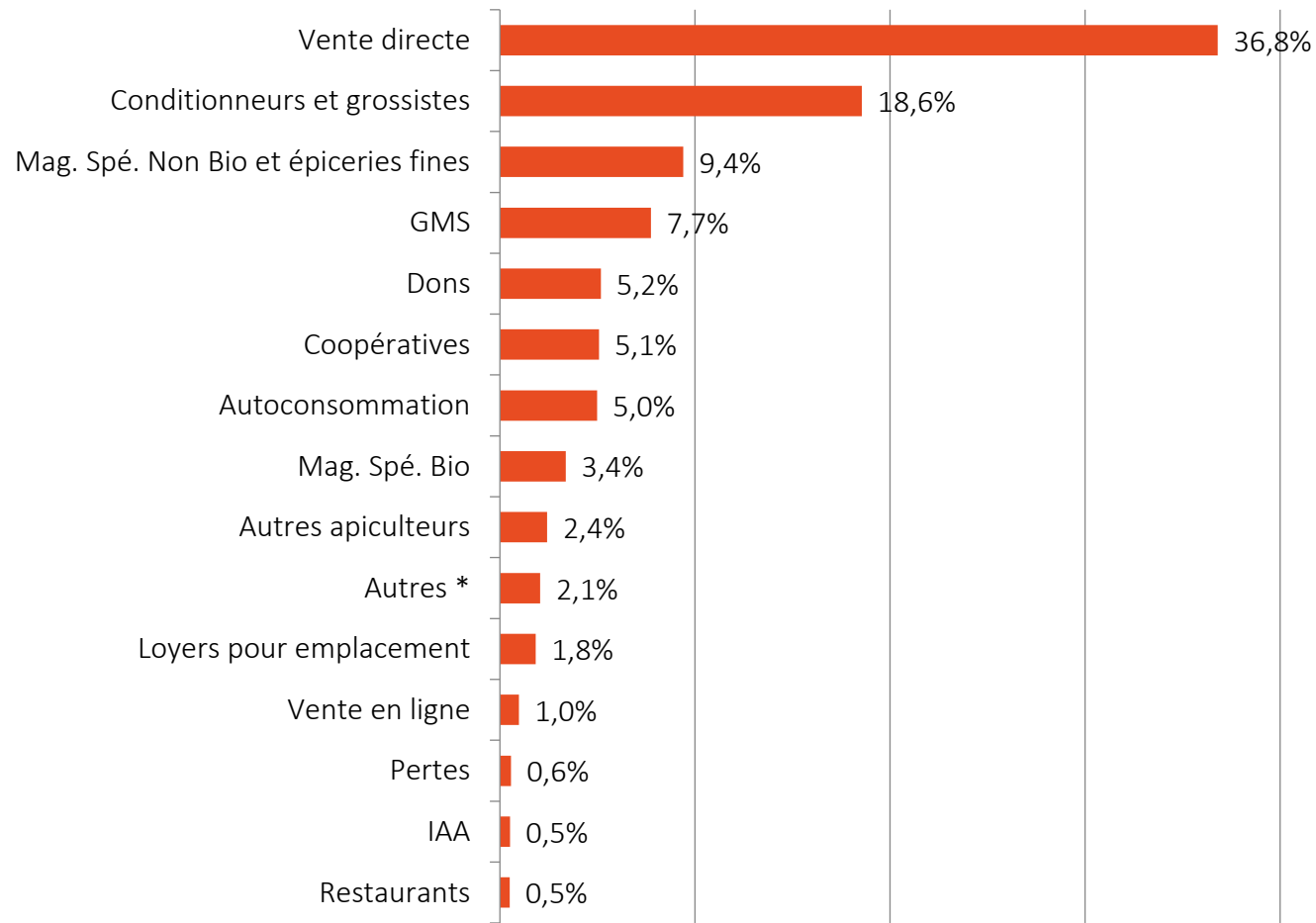
- 2 miels disposent d'une AOC/AOP en France : le miel de Corse et le miel de sapin des Vosges.
- Ces deux zones géographiques sont assez restreintes, ce qui explique la faible part de producteurs produisant du miel AOP / AOC
- Seulement 0,1 % des apiculteurs de moins de 50 ruches produisent en AOP/AOC, les producteurs amateurs n'étant pas forcément renseignés sur les signes de qualité



LE CONDITIONNEMENT ET LA COMMERCIALISATION

Circuits de commercialisation du miel

Circuits de distribution du miel
(29 857 tonnes au total en 2023)

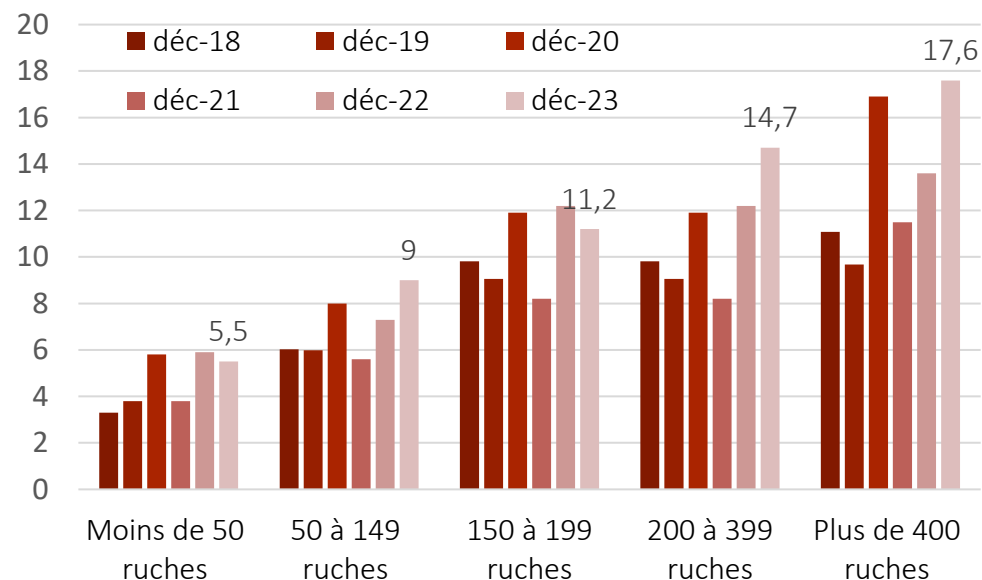


- La **vente directe** est le circuit de distribution principal, avec 37 % des volumes vendus par ce biais.
- Les **grossistes, conditionneurs et coopératives** concentrent 23,7 % des volumes, et constituent des débouchés importants, pour la filière apicole.
- Les apiculteurs commercialisent également auprès de différents détaillants ou distributeurs (Magasins spécialisés, épicerie, GMS, etc.). Ce type de débouché représente environ 20 % des ventes si on intègre les magasins bio et non bio.
- De nouveaux circuits ont cependant été ajoutés cette année, ce qui peut légèrement biaiser la comparaison par rapport à l'an dernier.
- Les **pertes sont chiffrées à 0,6 %** et le miel qui sert au paiement des **emplacements représente 1,8 %** des volumes.
- **Une partie importante du miel est autoconsommée ou donnée.**

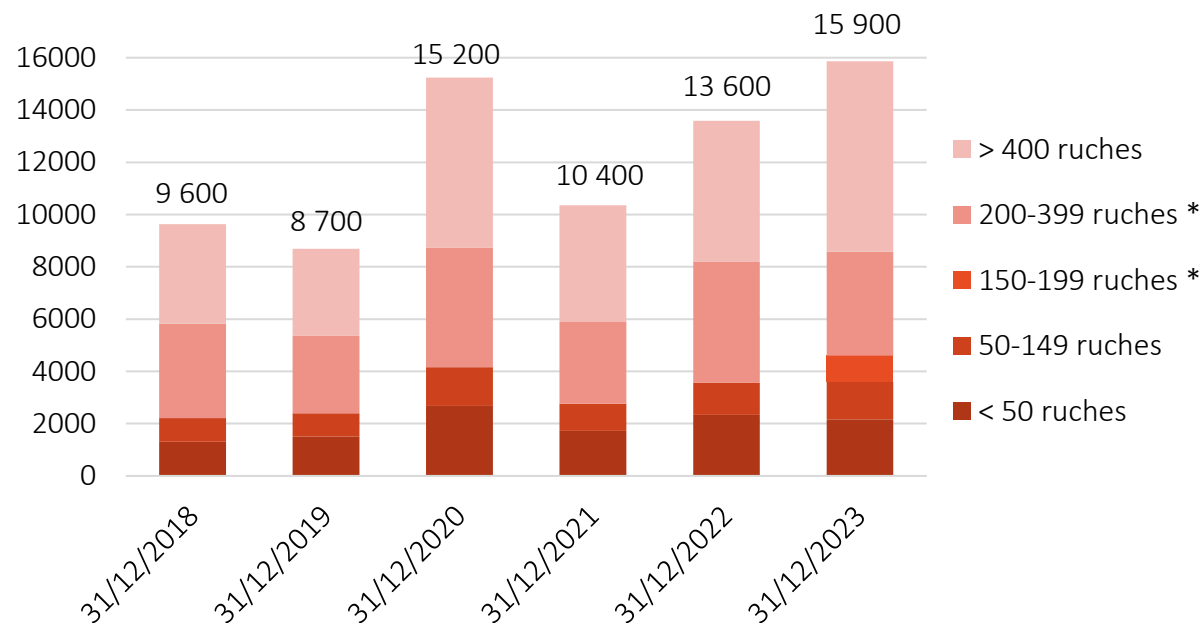
* La catégorie « Autres » correspond à des débouchés variés : boulangerie-pâtisserie, collectivités, comités d'entreprise, offices du tourisme, entreprises diverses (cadeaux), etc.

Stocks de miel en France

Stock de miel par ruche en production, fin 2018 à fin 2023 (Kg/ruche)



Estimation du stock de miel (tonnes)



* Nouvelle catégorie 150-199 ajoutée en 2023. Avant 2023, les données de la catégorie 200-399 correspondent en réalité à la catégorie 150-399 ruches.

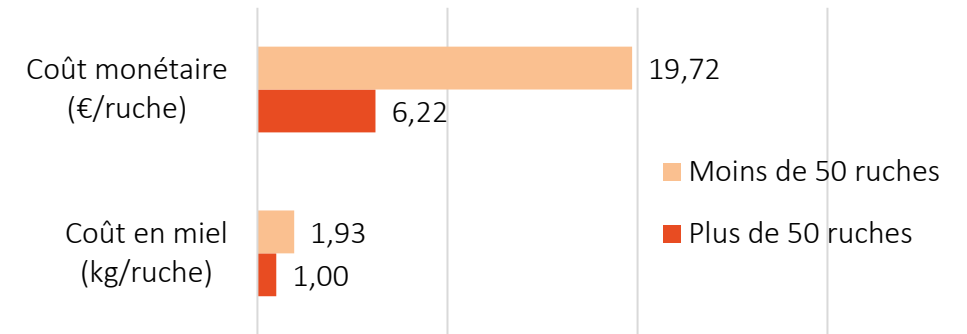
- Les deux dernières campagnes successives (2022 et 2023) ont été d'un bon niveau, mais les apiculteurs évoquent des difficultés pour commercialiser leur miel. Les stocks ont fortement augmenté en fin d'année 2023, pour atteindre le plus haut niveau constaté depuis le début de l'observatoire.
- Les stocks atteignent plus de 15 900 tonnes, soit 53 % de la production de 2023.
- Les stocks à la ruche sont particulièrement élevés chez les apiculteurs professionnels : **17,6 kg/ruche pour les apiculteurs de plus de 400 ruches contre 5,5 kg/ruche pour les apiculteurs de moins de 50 ruches.**
- 71 % des stocks sont détenus par les apiculteurs de plus de 200 ruches.

Coût des emplacements

Moyens de paiement des emplacements des apiculteurs en 2023 (*plusieurs réponses possibles*)

Taille d'exploitation	< 50 ruches	> 50 ruches
% d'apiculteurs qui paient en miel	32 %	83 %
% d'apiculteurs qui paient en euros	11 %	27 %
% d'apiculteurs qui paient un emplacement	37 %	92 %

Coût des emplacements



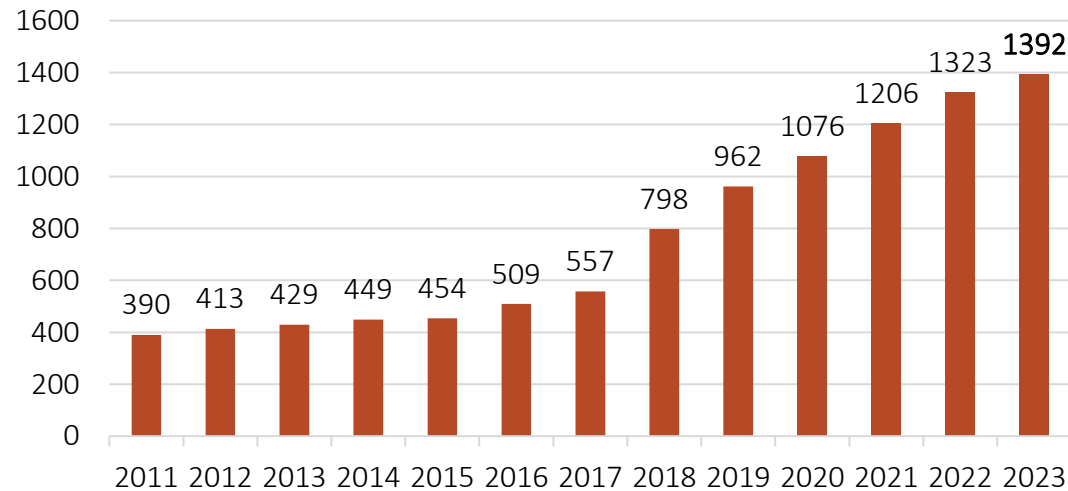
- Le paiement des emplacements se fait soit en euros soit en kg de miel.
- Le paiement en miel est la pratique la plus courante, puisqu'elle concerne 83 % des exploitations de plus de 50 ruches, et 32 % des exploitations de moins de 50 ruches.
- Le paiement en euros est moins fréquent (respectivement 27 % et 11 %), sachant que certains apiculteurs cumulent les deux pratiques (souvent pour des emplacements distincts). D'autres sont propriétaires de leurs terrains et ne règlent pas de location.
- Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, le coût moyen d'un emplacement ressort à 1 kg / ruche, contre presque 2 kg pour les exploitations plus petites. Les prix sont en général fixés à « l'emplacement », les professionnels ayant davantage de ruches, bénéficient de tarifs plus faibles.
- **En moyenne, 1,8 % du miel récolté est consacré au paiement des emplacements.**
- Pour certains apiculteurs de loisir, le coût des emplacements est très élevé, et la moyenne ressort à près de 20 € / ruche pour des paiement en euros. Pour les plus de 50 ruches, le paiement moyen en euro atteint 6,22 €/ruche.

A close-up photograph of a bee on a yellow flower, with a semi-transparent text box overlaid in the center. The bee is positioned on the left side of the frame, facing right, and is interacting with the flower's center. The flower has bright yellow petals and a dark center. The background is a soft, out-of-focus green. The text box is a light gray rectangle with a thin white border, containing the title in a dark, sans-serif font.

L'APICULTURE BIOLOGIQUE

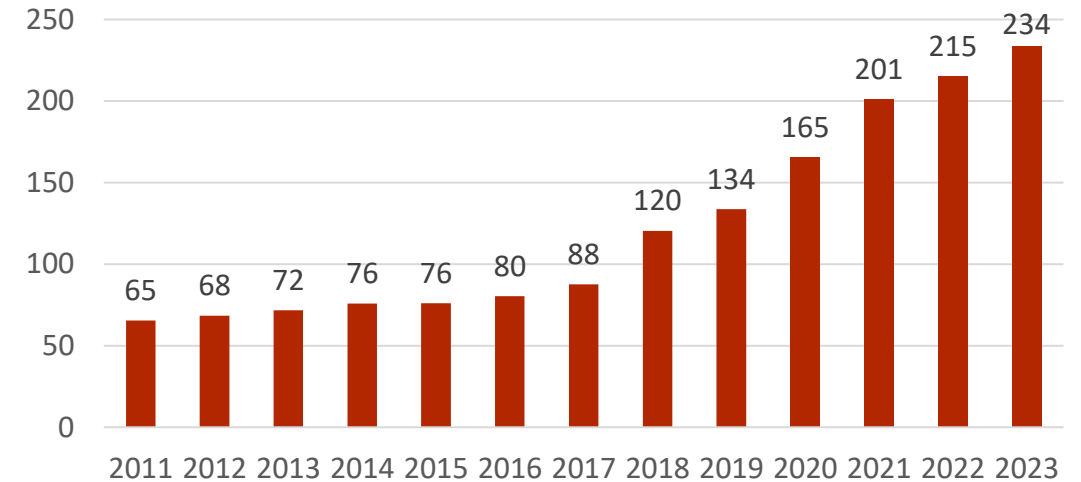
Production de miel biologique

Nombre d'exploitations apicoles bio et/ou en conversion



Source : Agence Bio

Nombre de ruches bio et/ou en conversion (1000 ruches)



Source : Agence Bio

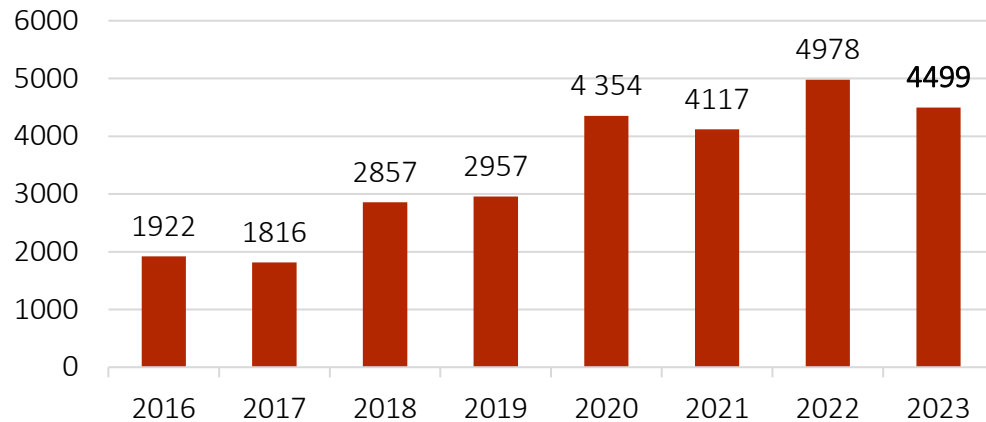
Poids des exploitations bio et/ou en conversion (% d'apiculteurs)

	2019	2020	2021	2022	2023
+ de 50 ruches					
% d'apiculteurs certifiés bio ou en conversion	19,8 %	20,4 %	20,8 %	19,3 %	18,6 %

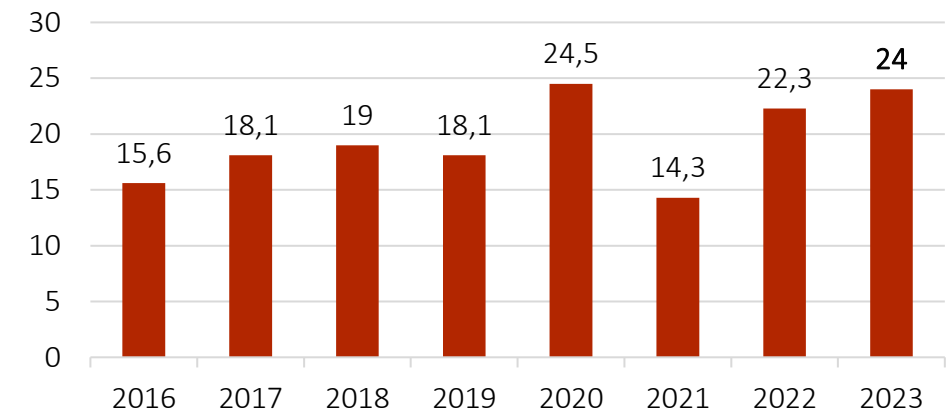
- En 2023, la filière apicole devrait compter un peu moins **de 1 400 exploitations**.
- Après une forte hausse des conversions observée sur la dernière décennie, les tendances sont à la stabilisation. Les **difficultés** observées sur le marché du bio semblent impacter la dynamique des conversions.
- Le nombre de ruches continue à augmenter, mais la **progression ralentit**, pour atteindre environ 234 000 ruches bio ou en conversion en 2023.

Production et rendement en apiculture biologique

Production de miel bio (tonnes)



Rendement de miel bio (kg / ruche en production)



- La production de miel bio est en légère baisse en 2023, et s'établit à **4 500 tonnes**. Le nombre de ruches progresse, ainsi que le rendement par ruche, mais le taux de mise en production est plus faible que l'an dernier.
- Les **rendements sont légèrement supérieurs** à ceux obtenus en conventionnel (24 kg/ruche en production). Cela s'explique par la part d'apiculteurs professionnels plus importantes au sein des exploitations converties en bio. Le rendement bio est proche de celui des exploitations de plus de 50 ruches (25,3 kg / ruche).
- La **production bio pèse pour 15,1 % des volumes** de miel produit à l'échelle nationale.

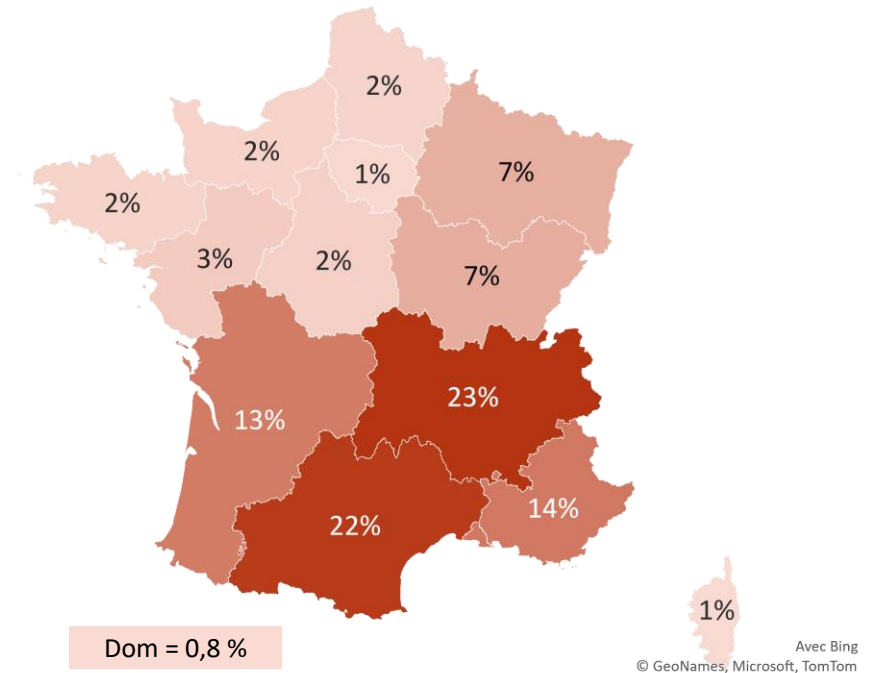
Profil et répartition des producteurs de miel biologique

Part des apiculteurs produisant du miel bio en 2023

Nombre de ruches	% d'apiculteurs en Bio
< 50 ruches	0,6 %
Entre 50 et 149 ruches	13,3 %
Entre 150 et 199 ruches	15,3 %
Entre 200 et 399 ruches	29,4 %
Plus de 400 ruches	20,8 %
Total	2,2 %

- Les apiculteurs de moins de 50 ruches sont seulement 0,6 % à produire du miel bio. La conversion à l'agriculture biologique nécessite une certification qui génère des frais fixes, et peu d'apiculteurs amateurs font la démarche.
- Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont plus nombreux à se certifier (entre 13 % et 29 %).
- Il y a en moyenne **31 % de femmes** parmi les producteurs de miel bio de plus de 50 ruches, c'est plus que pour l'ensemble des apiculteurs (20 %). Les producteurs de miel bio de plus de 50 ruches ont en moyenne 46 ans.

Répartition des ruches bio en 2023



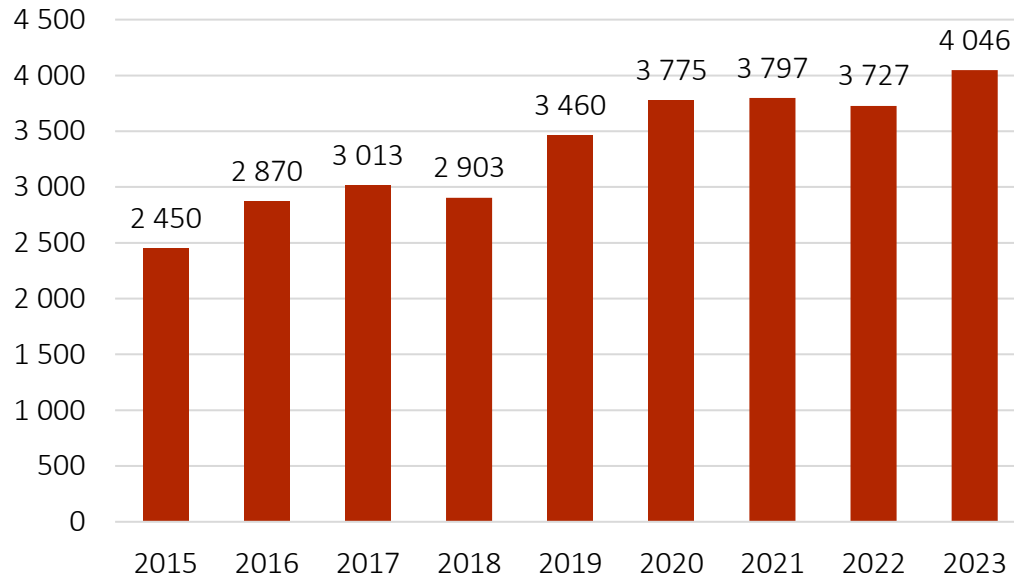
- Les régions du Sud concentrent une plus grande part des ruches bio en 2023 (23 % en AURA, 22 % en Occitanie, 14 % en PACA, 13 % en Nouvelle Aquitaine).
- Les DOM concentrent 0,8 % des ruches bio, principalement à la Réunion.



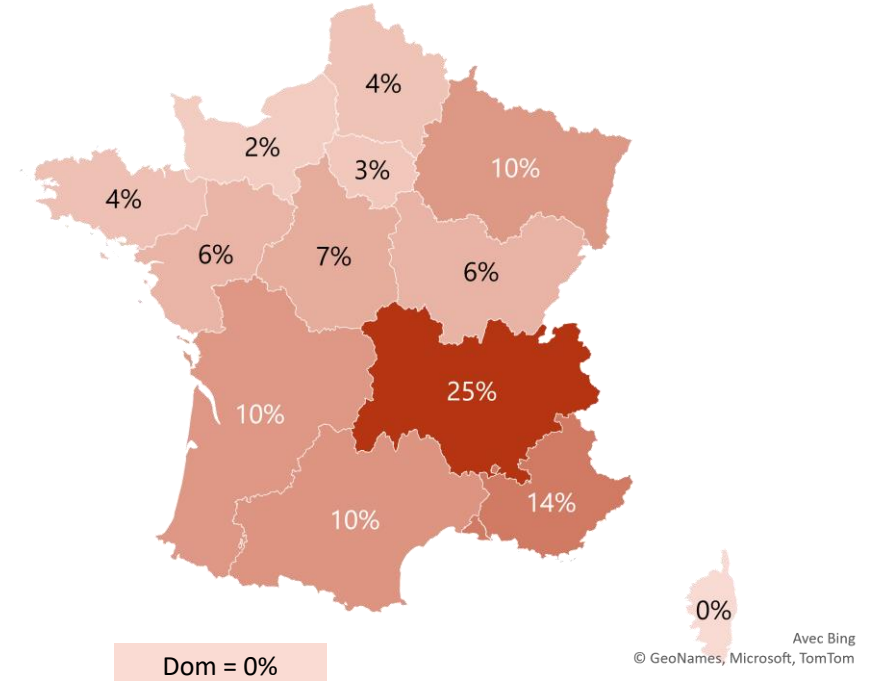
LA PRODUCTION DE GELEE ROYALE

Production de gelée royale

Production de gelée royale en France (kg)



Répartition du nombre de ruches dédiées à la production de gelée royale



- La production de gelée royale a progressé par rapport aux années précédentes et atteint un peu plus de 4 tonnes, dont 2 859 kg produits par les adhérents du GPGR, soit 71 % de la production française.
- Le rendement en gelée royale atteint **752 g/ruche en production en 2023**, soit 790 g/ruche pour les adhérents du GPGR, et 674 g/ruche pour les non adhérents. A noter que la production de gelée royale requière une technicité importante, et que les rendements augmentent en général avec l'ancienneté du producteur.
- On estime qu'il y avait **5 380 ruches en production pour la gelée royale en 2023**.
- La production moyenne par producteur est de **16 kg de gelée royale**.



LA PRODUCTION DE POLLEN ET PROPOLIS

Caractéristiques des exploitations - Pollen

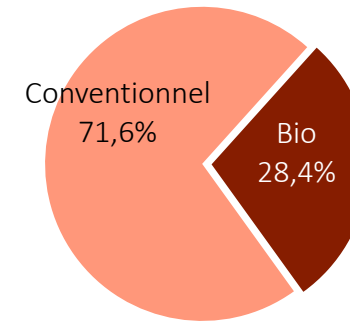
Part d'apiculteurs produisant du pollen

	% d'apiculteurs produisant du pollen
< 50 ruches	0,9 %
Entre 50 et 149 ruches	11,8 %
Entre 150 et 199 ruches	13,7 %
Entre 200 et 399 ruches	22,5 %
Plus de 400 ruches	22,6 %

Profils des apiculteurs produisant du pollen

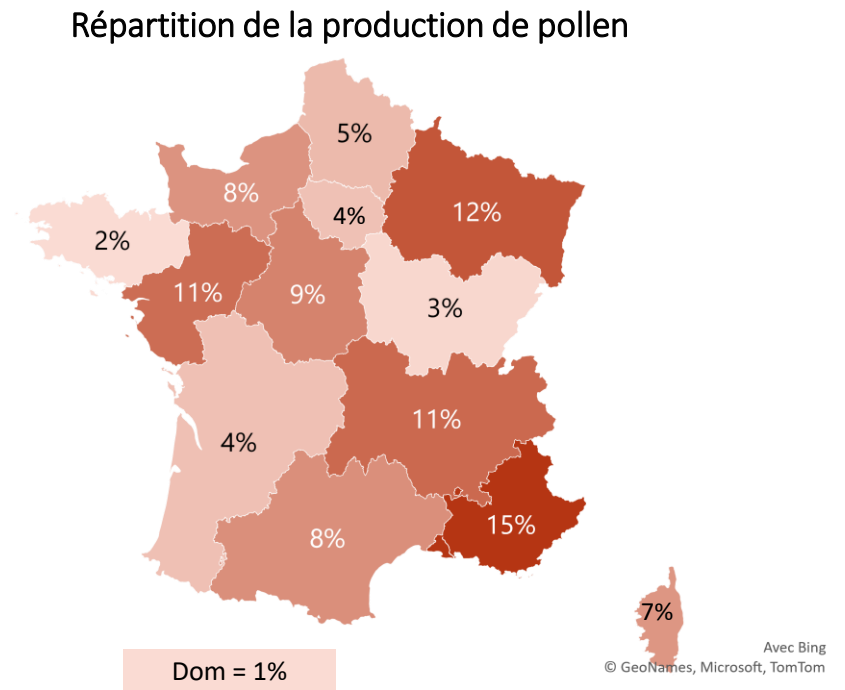
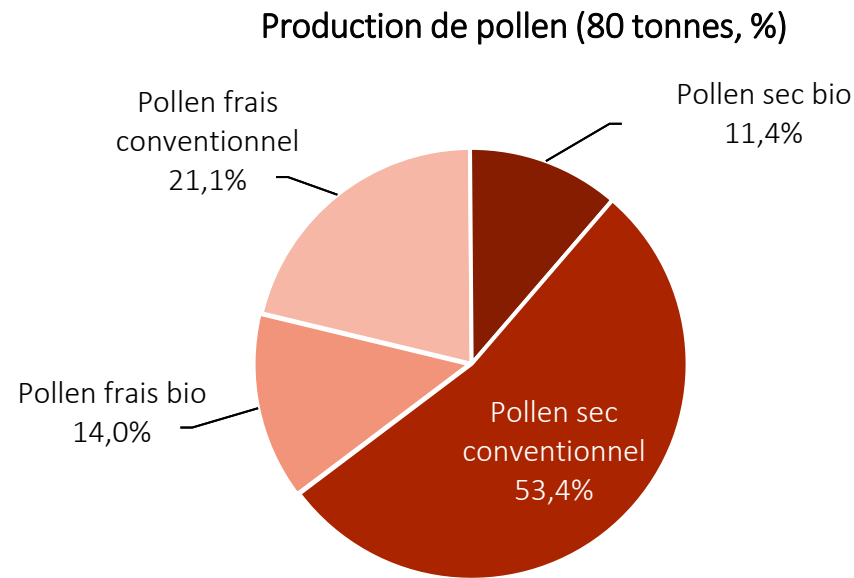
	Ensemble des apiculteurs produisant du pollen
Femmes	22,2 %
Hommes	77,8 %
Age moyen	47 ans

Part des apiculteurs produisant du pollen biologique (%)



- La part de producteurs de pollen biologique est variable selon la taille d'exploitations. Elle est la plus importante au sein des exploitations de 150 à 399 ruches.
- À l'échelle nationale, 28 % des producteurs de pollen sont bio.
- La part d'apiculteurs producteurs de pollen augmente avec la taille d'exploitations : moins de 1 % des apiculteurs de moins de 50 ruches produisent du pollen, contre 23 % des apiculteurs de plus de 400 ruches.
- Au total, environ 2,3 % des apiculteurs français produisent du pollen, soit environ 1 430 exploitants.
- La proportion de femmes produisant du pollen est plus importante que sur l'ensemble des producteurs.

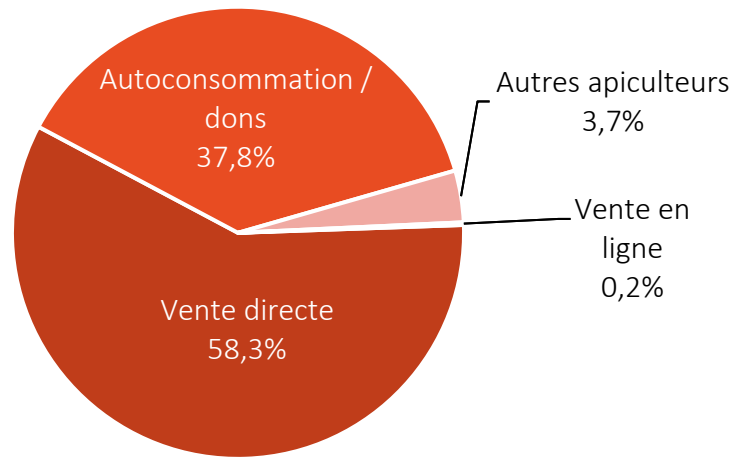
Caractéristiques de la production de pollen



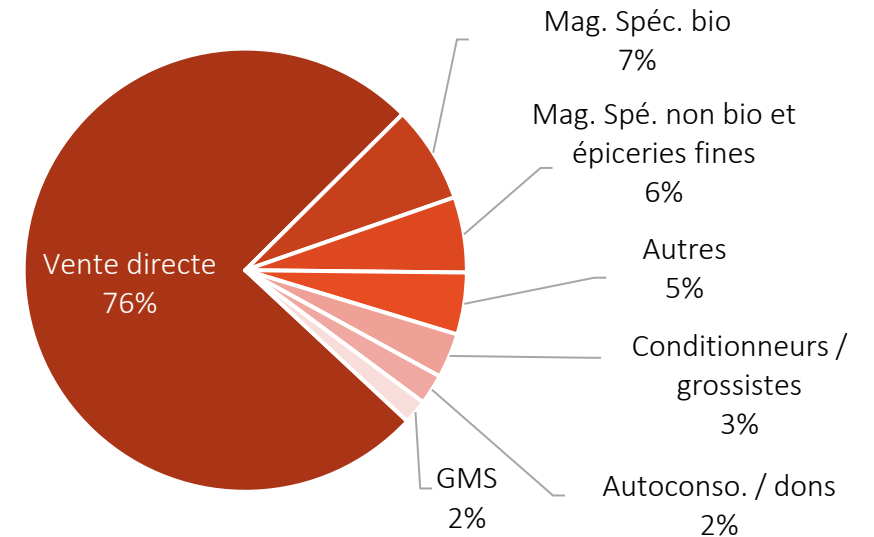
- Le pollen joue un rôle important dans le développement des colonies, car il intervient comme l'une des principales **sources de nourriture des larves d'abeilles**.
- Il est récupéré à l'aide d'un peigne à pollen, placé à l'entrée des ruches, et est récolté une à plusieurs fois par semaine, sous forme fraîche. Il est ensuite commercialisé **frais (35 %) ou sec (65 %)**. La forme sèche est historiquement plus développée, pour sa facilité de conservation. La forme fraîche doit être conservée au frigo ou au congélateur. Le pollen frais semble se développer ces dernières années, notamment grâce à ses meilleures propriétés nutritives.
- La production de pollen est estimée à 80 tonnes en 2023, dont 96 % produits par les apiculteurs de plus de 50 ruches.
- La production moyenne de pollen **par apiculteur qui en produit est de 55 kg**.

Débouchés - Pollen

Débouchés du pollen - Moins de 50 ruches



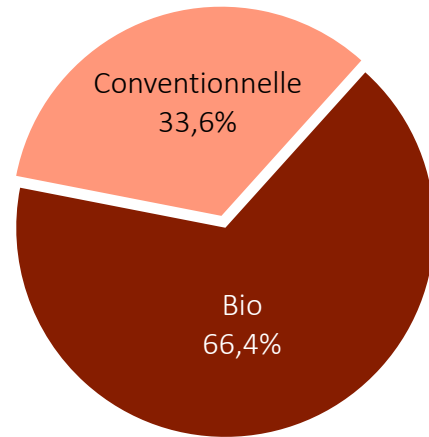
Débouchés du pollen - Plus de 50 ruches



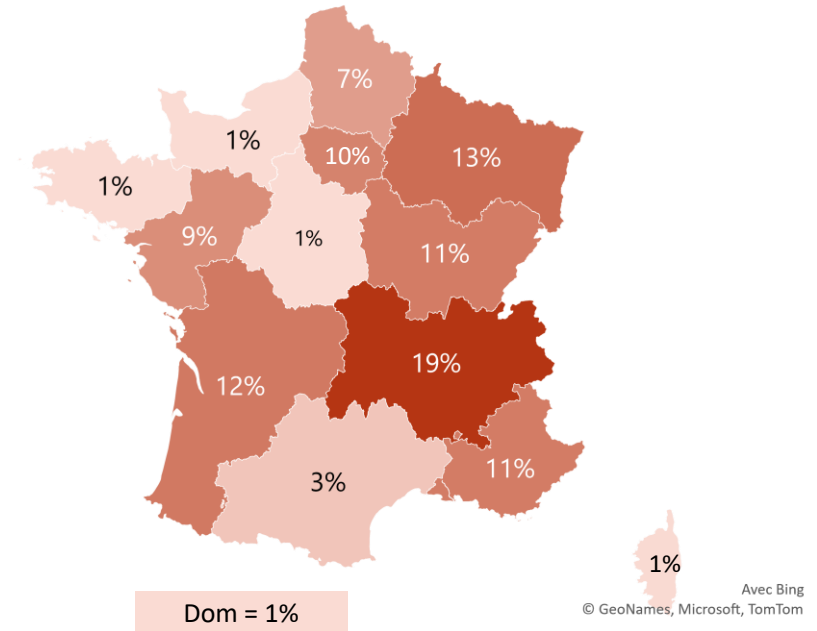
- La vente directe est le débouché principal pour le pollen (58 % pour les apiculteurs de moins de 50 ruches et 76 % pour les apiculteurs de plus de 50 ruches).
- Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, l'autoconsommation / les dons constituent une importante part des débouchés (38 %), comme pour le miel, le reste est vendu à d'autres apiculteurs (3,7 %) ou en ligne (0,2 %).
- Les apiculteurs de plus de 50 ruches vendent également une partie de leur production à des grossistes (3 %) et à des magasins spécialisés et épicerie fines, bio ou non (13 %).

Production de propolis

Caractéristiques de la production de propolis
(Estimation 4 254 kg)



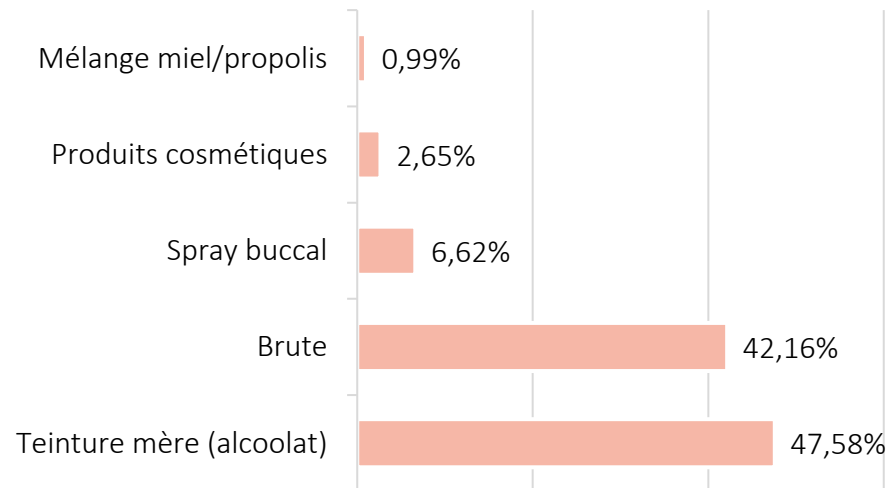
Répartition de la production de propolis



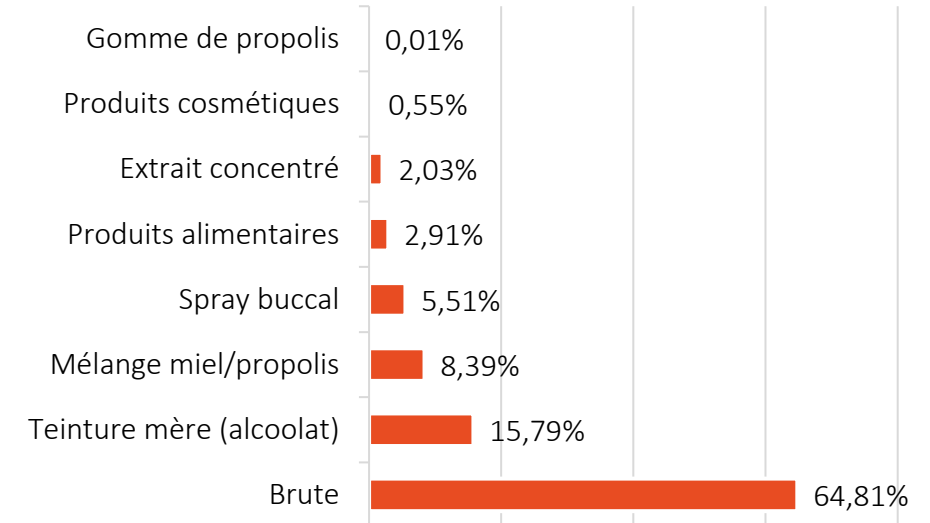
- La production de propolis est estimée à **environ 4,2 tonnes en 2023 pour 1 030 exploitants**, valeur stable par rapport à l'année passée.
- La majorité des volumes sont produits dans des exploitations bio. La propolis bio représenterait ainsi 66 % des volumes produits en France.
- La production moyenne de propolis est de **4 kg par apiculteur producteur de propolis**.
- La répartition des volumes de production par zone géographique est à prendre avec précaution, l'échantillon de répondants étant assez disparate. Il se peut que quelques gros producteurs de propolis viennent biaiser la répartition.

Forme de commercialisation - Propolis

Formes de commercialisation de la propolis
Apiculteurs de moins de 50 ruches - % en volume



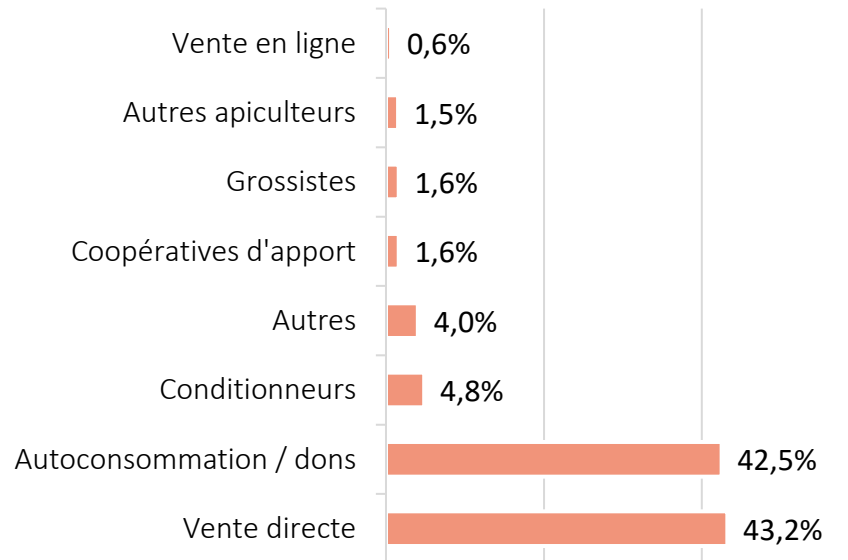
Formes de commercialisation de la propolis
Apiculteurs de plus de 50 ruches - % en volume



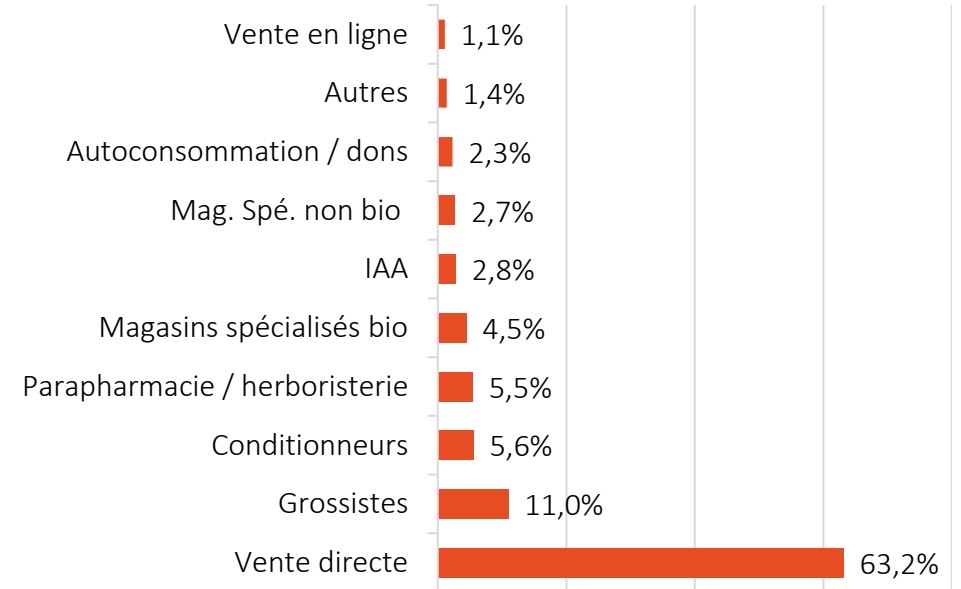
- La propolis est essentiellement commercialisée sous forme de propolis brute ou de teinture mère (90 % des formes de commercialisation des apiculteurs de moins de 50 ruches et 80 % pour les apiculteurs de plus de 50 ruches).
- Les apiculteurs de moins de 50 ruches produisent aussi des sprays buccaux et des produits cosmétiques.
- Les apiculteurs de plus de 50 ruches produisent également des sprays buccaux, mais aussi des produits alimentaires, dont des mélanges avec du miel (8 %), ainsi que des extraits concentrés et des produits cosmétiques.

Débouchés - Propolis

Débouchés de la propolis
Apiculteurs de moins de 50 ruches - % en volume



Débouchés de la propolis
Apiculteurs de plus de 50 ruches - % en volume



- Les débouchés principaux des apiculteurs de moins de 50 ruches sont la vente directe (43 %) et l'autoconsommation et les dons (42 %).
- Une plus petite partie de la propolis est vendue à des conditionneurs (5 %), des coopératives (2 %), des grossistes (2%), ou d'autres apiculteurs (1 %).
- Chez les apiculteurs de plus de 50 ruches, la vente directe représente la grande majorité des débouchés (63 %).
- Les grossistes (11 %) et conditionneurs (6 %) sont également des débouchés non négligeables. L'herboristerie / la parapharmacie draine également 5 % des volumes produits.



LES AUTRES ACTIVITES DE
DIVERSIFICATION ET
PERSPECTIVES

Poids du chiffre d'affaires - autres produits de la ruche

Part du chiffre d'affaires des activités de diversification

Apiculteurs commercialisant d'autres produits de la ruche	% du Chiffre d'affaires apiculteurs < 50 ruches	% du Chiffre d'affaires apiculteurs > 50 ruches
Cire	0,22 %	0,23 %
Pollen	0,44 %	1,46 %
Propolis	0,62 %	0,89 %
Produits transformés utilisant du miel	1,89 %	3,52 %
Produits transformés utilisant de la gelée royale	0,00 %	0,51 %
Activité de pollinisation	0,07 %	1,29 %
Activité d'élevage (apicole)	0,59 %	3,08 %
Total autres activités en % du chiffre d'affaires	3,84 %	10,97 %

- Globalement, les activités de diversification représentent environ 4 % du chiffre d'affaires des apiculteurs de moins de 50 ruches et 11 % des apiculteurs de plus de 50 ruches.
- La vente de produits transformés à base de miel constitue la principale activité de diversification des apiculteurs de moins de 50 ruches (1,9 % du chiffre d'affaires total).
- L'activité d'élevage et les produits transformés à base de miel sont les sources de revenus de diversification pour les apiculteurs de plus de 50 ruches. Le pollen et la propolis génèrent des compléments de chiffres d'affaires respectifs de 1,5 % et 0,9 %.

Caractéristiques des exploitations - Pollinisation

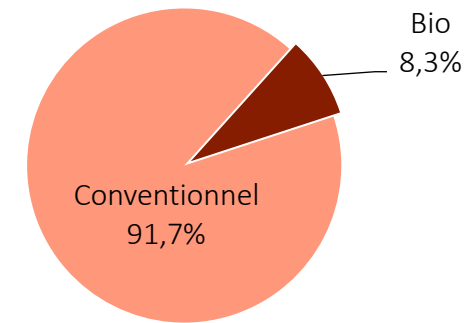
Part d'apiculteurs effectuant de la pollinisation

	% d'apiculteurs effectuant de la pollinisation
< 50 ruches	4,7 %
Entre 50 et 149 ruches	9,7 %
Entre 150 et 199 ruches	8,7 %
Entre 200 et 399 ruches	13,0 %
Plus de 400 ruches	18,1 %

Profils des apiculteurs effectuant de la pollinisation

	Ensemble des apiculteurs effectuant de la pollinisation
Femmes	15,8 %
Hommes	84,2 %
Age moyen	52 ans

Part des apiculteurs bio effectuant de la pollinisation (%)




- Les apiculteurs convertis à l'agriculture biologique sont assez peu nombreux parmi les exploitations qui réalisent des prestations de pollinisation (8 %).
 - **La pollinisation est fréquemment effectuée au sein de parcelles semencières ou de vergers, généralement conduits de manière conventionnelle.**
-
- La part d'apiculteurs réalisant des prestations de pollinisation augmente avec la taille d'exploitation : environ 5% des moins de 50 ruches, contre 18 % des apiculteurs de plus de 400 ruches.
 - La proportion de femmes faisant de la pollinisation est inférieure à la moyenne nationale des apicultrices.

Les perspectives de développement

« Comment voyez-vous votre avenir en tant qu'apiculteur? »

	Apiculteurs de moins de 50 ruches	Apiculteurs de plus de 50 ruches
Arrêter l'activité	3,4%	4,3%
Diminuer l'activité (baisse du nombre de ruches)	7,1%	15,5%
Garder le même nombre de ruches	59,8%	41,3%
Augmenter le nombre de ruches/atteindre le niveau de croisière	28,8%	34,5%
De transmettre votre exploitation (pour les plus de 58 ans)	0,9%	4,3%

- La majorité d'apiculteurs souhaitent garder le même nombre de ruches (59,8 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 41,3 % des plus de 50 ruches) ou augmenter leur cheptel (28,8 % et 34,5 %).
- **Ces chiffres sont cependant en baisse par rapport à l'année dernière**, où 46 % des plus de 50 ruches souhaitaient poursuivre leur activité avec le même nombre de ruches.
- A l'inverse, le nombre d'apiculteurs souhaitent diminuer la taille de leur cheptel ou arrêter leur activité a augmenté, particulièrement chez les plus de 50 ruches, qui ont des difficultés à vendre leur production : 24,7 % au total, contre 15,7 % l'an passé.



FOCUS SUR LES
BIOAGRESSEURS DES
RUCHES

Différents bioagresseurs et leur pression

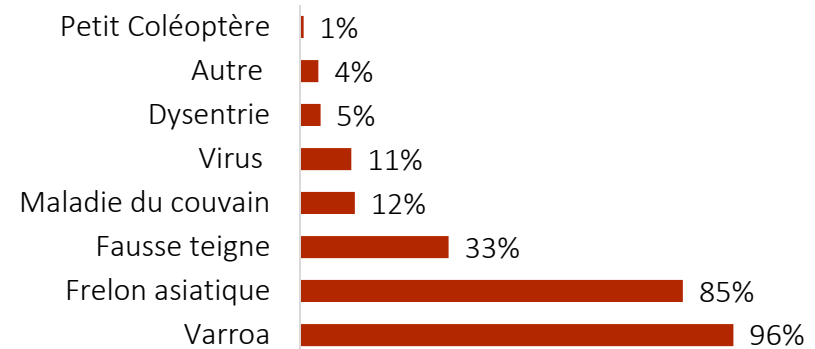
Objectifs et méthodes

Objectifs : identifier les différents bioagresseurs, caractériser les pressions et les moyens de lutte, analyser le ressenti des apiculteurs.

Méthode :

- Questionnaire quantitatif auprès de l'ensemble des apiculteurs : 3 272 réponses obtenus sur ce sujet.
- 24 entretiens qualitatifs complémentaires auprès d'apiculteurs ;
- Entretiens avec les OP ou organismes techniques

Pression bioagresseurs – apiculteurs de + de 50 ruches
(% d'apiculteurs ayant indiqué une pression)



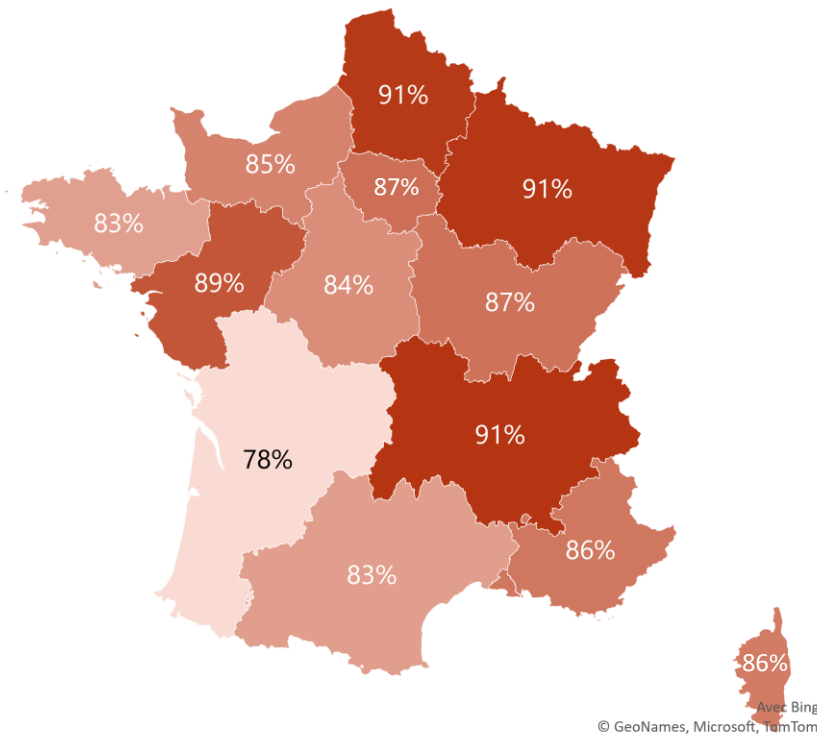
- Le **varroa** est le bioagresseur dont la pression est la plus forte à l'échelle du territoire français : 87 % des apiculteurs et 96 % des plus de 50 ruches indiquent que le varroa a été impactant sur leur exploitation.
- Le **frelon asiatique** est le second bioagresseur : 85 % des apiculteurs l'ont mentionné comme étant présent sur leur exploitation.
- La **fausse teigne** est mentionnée surtout en Corse et dans les DOM, mais n'est qualifiée de bioagresseur le plus impactant que dans 2% des cas.
- Les **virus** (4,9 %), **maladies du couvain** (4,5 %) et **dysenterie** (1,9 %) sont moins mentionnés et sont le bioagresseur principal pour moins de 1 % des apiculteurs. La pression est plus forte chez les apiculteurs professionnels, capables d'identifier un cas de maladie du couvain ou de virus (rarement de différencier les différentes maladies).
- Le **petit coléoptère de la ruche** est uniquement mentionné par 26 % des apiculteurs réunionnais (0,3 % des apiculteurs français).
- D'**autres bioagresseurs** sont mentionnés par 4 % des apiculteurs de plus de 50 ruches : fourmis, frelon européen, blaireaux, souris, etc.

Les bioagresseurs principaux – Varroa

Pression varroa par région

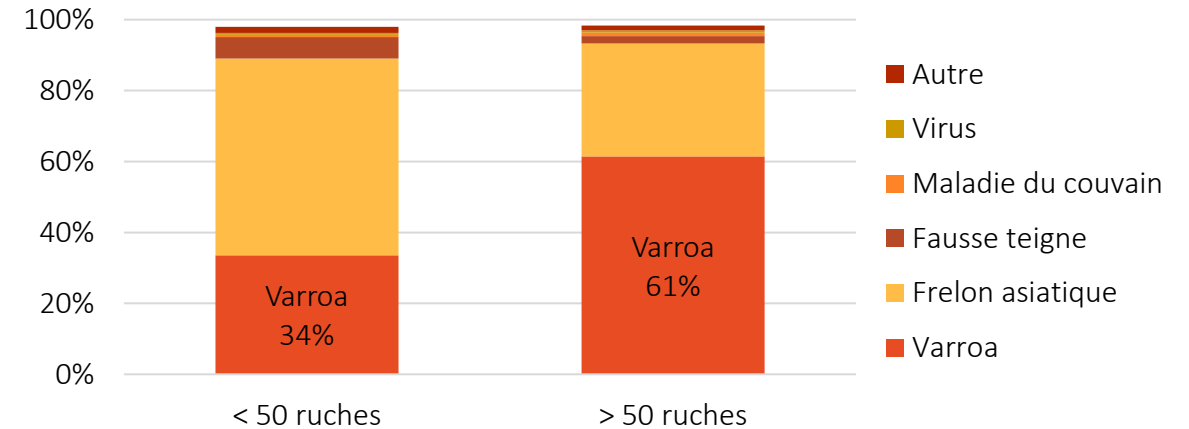
(Moyenne nationale : 87 %)

(% d'apiculteurs mentionnant le varroa comme impactant sur leur exploitation)



Principal bioagresseur

(% d'apiculteurs mentionnant le bioagresseur comme le plus impactant sur leur exploitation)

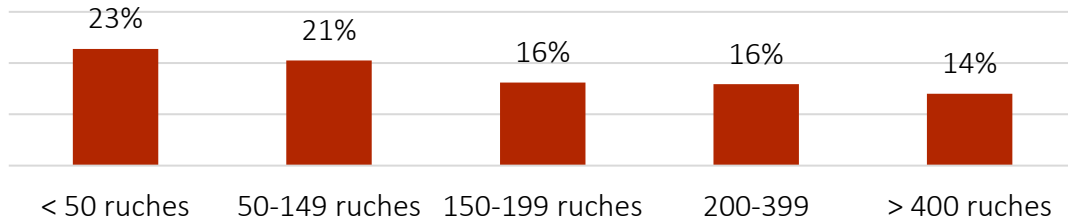


- Le **varroa** est présent sur l'ensemble du territoire français depuis 1982, y compris dans les DOM (pression de 90 %).
- La pression est légèrement plus forte dans l'Est et le Nord, notamment Hauts-de-France, Grand-Est et AURA (91 %) que dans l'Ouest / Sud-Ouest (la pression est la plus faible en Nouvelle-Aquitaine : 78 %).
- Le varroa est considéré comme le principal bioagresseur par les apiculteurs de plus de 50 ruches (61 % des exploitations).
- Second bioagresseur pour les apiculteurs de moins de 50 ruches (34 %).

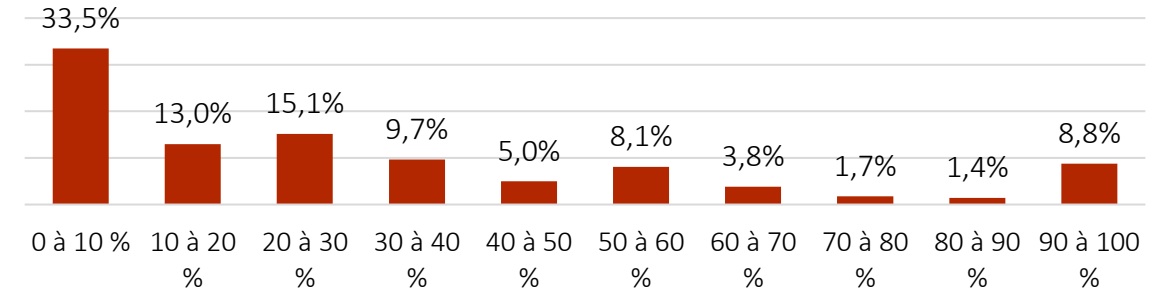
Les pertes liées aux bioagresseurs

Pourcentage de pertes dues aux bioagresseurs par taille d'exploitation (%)

(calculé par rapport au nombre de ruches en hivernage)

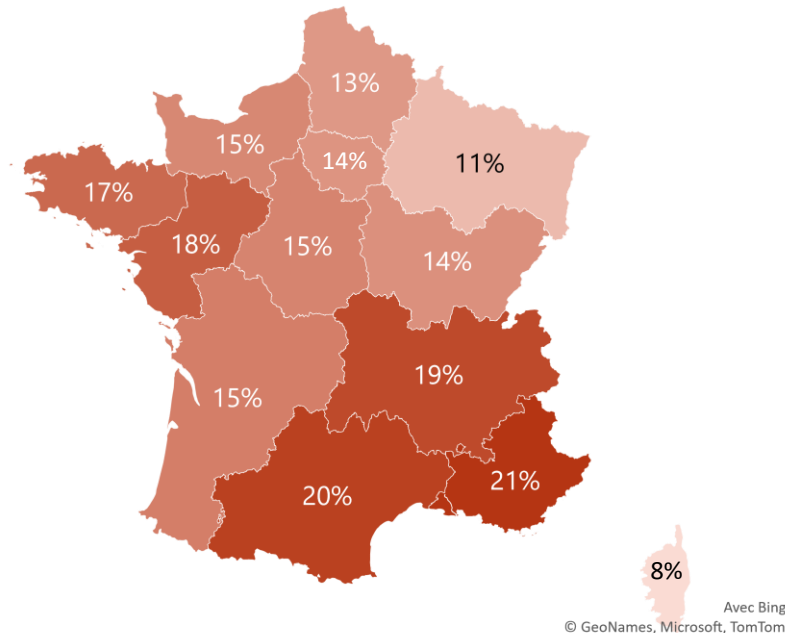


Disparité des taux de pertes Apiculteurs de plus de 50 ruches



Pourcentage de pertes dues aux bioagresseurs par région – 2023

Moyenne nationale : 16 %



- La mortalité liée aux bioagresseurs diminue avec la taille de l'exploitation (23 % chez les moins de 50 ruches, contre 14 % chez les plus de 400 ruches).
- Plusieurs facteurs induisent de la mortalité et des pertes hivernales : varroa, manque de ressources alimentaires, conditions météorologiques difficiles, etc.
- Les pertes bioagresseurs sont essentiellement dues aux actions combinées du varroa et du frelon.
- La mortalité due aux bioagresseurs est plus élevée dans le quart Sud-Est du territoire métropolitain (AURA, Occitanie, PACA), que dans le quart Nord-Est. Les pertes relativement faibles en Corse (8 %) et dans les DOM (11 %) s'expliquent en partie par l'absence du frelon asiatique
- Les taux de pertes sont très variables (0 % à 100 %), bien que 62 % des apiculteurs de plus de 50 ruches aient signalé des pertes inférieures à 30 % / an.

Les traitements vétérinaires

Différences de pratiques en matière de traitements

Nombre de ruches	% d'apiculteurs utilisant des produits vétérinaires	Nombre de traitements/an	Coût des traitements (€/ruche)
< 50 ruches	75 %	1,8	9,8
> 50 ruches	87 %	2,1	5,1

- **Les produits vétérinaires** sont le moyen de lutte le plus répandu et le premier moyen de lutte des apiculteurs de + de 50 ruches, plus formés et sensibilisés aux problématiques que pose le varroa.
- **Peu de variabilité entre régions.**
- Les apiculteurs de + de 50 ruches traitent plus fréquemment sur une campagne (2,1 fois contre 1,8 chez les moins de 50 ruches).
- Coûts/ruche plus élevés pour les – de 50 ruches : moins bonne gestion des quantités lorsqu'il s'agit de produits à appliquer, produits vétérinaires moins chers si achetés en grande quantité, gaspillage de produits pas accessibles en doses individuelles, etc.
- Autres sources de variabilité des coûts : réutilisation des produits sous forme de languette, achat de produits non homologués (acide oxalique au lieu des traitements bénéficiant d'une AMM à base d'acide oxalique).

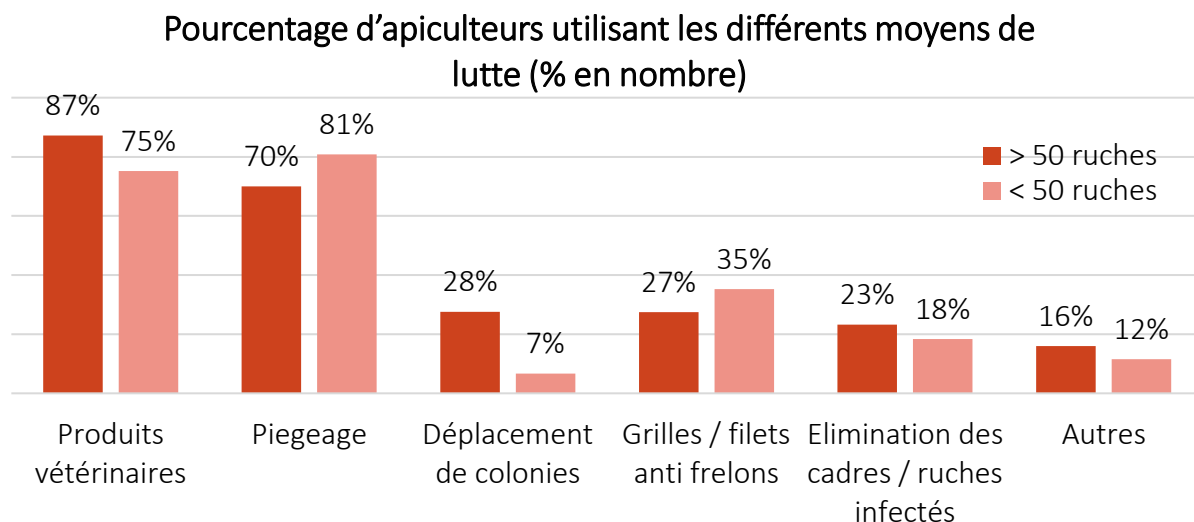
- Seulement quelques minutes/ruche/traitement sont nécessaires, mais chronophage sur les plus gros ruchers ou en cas d'infestation.
- Le développement de résistances et l'augmentation de la virulence du varroa ont conduit à l'augmentation du nombre de traitements (+ 20 % en 5 ans) et de leur alternance.
- Différences de rendements constatés : 27,1 kg/ruche pour ceux qui font des traitements, contre 21,4 kg/ruche pour ceux qui ne traitent pas.

Différences de traitements Bio/conventionnel – plus de 50 ruches

	Nombre de traitements/an	Coût des traitements (€/ruche)
Bio	2,6	3,73 € / ruche
Conventionnel	1,9	5,46 € / ruche

- Les apiculteurs convertis à l'agriculture biologiques traitent davantage, avec des traitements Bio « flash » à l'acide oxalique, qui n'agissent pas sur la durée, contrairement à certains traitements conventionnels (Apivar, Apistan).
- Coûts des traitements inférieurs en Bio : les traitements bio sont légèrement moins chers que ceux homologués en conventionnel, mais demandent plus de temps.

Les autres moyens de lutte



- **Le piégeage** (contre le frelon asiatique, plus marginalement le petit coléoptère des ruches) : employé par plus des $\frac{3}{4}$ des apiculteurs.
- Différents types de pièges : pièges homologués, embouts/grilles à visser ou placer sur le goulot des bouteilles, pièges artisanaux à partir de bouteilles en plastique (peu sélectifs).
- La sélectivité et l'efficacité des pièges repose sur la taille des orifices d'entrée et de sortie et l'attractivité de l'appât : mélange bière, sirop de fruits rouges et vin, miel, candie, cire, appâts disponibles dans le commerce, etc.
- Prix variable : 5 € (embouts et grilles adaptables) à 100 € (pièges homologués).
- Installation et entretien assez peu chronophages, mais source de pression importante pour les apiculteurs.

- Les **filets et les grilles anti-frelons** : évite l'entrée des frelons dans les ruches et réduit le stress des colonies. Moyen de lutte très utilisé.
- Coûts variables : moins de 2 € (grilles anti-frelon) à 50 € (filets).
- Les apiculteurs de moins de 50 ruches utilisent davantage ces moyens de lutte car plus impactés par le frelon. Ils sont limités par le nombre d'emplacements pour **déplacer les colonies**, contrairement aux professionnels. 28 % des apiculteurs de plus de 50 ruches déplacent leurs colonies pour lutter contre la pression des bioagresseurs.
- **L'élimination des ruches / cadres** : lorsqu'une ruche est trop infestée par un bioagresseur (varroa, loque, fausse teigne, etc.).
- Certaines pratiques plus répandues parmi les apiculteurs professionnels, car nécessite plus de technicité (soufrage des colonies, retrait de couvain mâle).
- **Les autres moyens de lutte** : contre le varroa (nettoyage plus fréquent des ruches, engagement des reines, comptage, division, sélection génétique, abeille VSH) ou le frelon asiatique (harpes électriques), employés par les apiculteurs de plus de 50 ruches.
- **D'autres pratiques** plus répandues parmi les apiculteurs amateurs (chasse manuelle des frelons).



MERCI DE VOTRE ATTENTION